

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Spécial Musées

Séance du 2 mars 2015

Procès-verbal

Ordre du jour

*Appel des membres et vérification du quorum,
présentation des collaborateurs concernés et des experts.*

Point 1 : Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial musées (pour avis) ;

Point 2 : Désignation du secrétaire du CHSCT spécial musées (pour avis) ;

Point 3 : Approbation du procès-verbal du CHSCT spécial musées du 9 octobre 2014 et du 28 novembre 2014 (pour avis) ;

Point 4 : Étude du programme de formation Hygiène, sécurité et condition de travail pour l'année 2015 (pour information) ;

Point 5 : Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel pour l'année 2015 (pour information) ;

Point 6 : Étude du tableau de suivi (pour information) ;

Point 7 : Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail des sites (pour information) ;

Point 8 : Programme des travaux dans les SCN (pour information).

Point 9 : Calendrier des réunions et visites CHSCT spécial musée pour l'année 2015 (pour information).

Liste de présence

Représentants de l'administration :

Bruno SAUNIER, représente Marie-Christine LABOURDETTE, sous-directeur de la politique des musées, Service des musées de France, Président du CHSCT

Alexis MANOUVRIER, adjoint au sous-directeur des affaires financières et générales, DGP, Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

C.G.T.-Culture :

Nathalie RAMOS, musée du Moyen Age et Thermes et hôtel de Cluny

Jean-Pierre PINSON, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau

Pedro BOUROUH, musée national de Préhistoire

Max RAYMOND, musée national de Préhistoire

SUD Culture Solidaires :

Nathalie LENORMAND, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau

Représentants du personnel suppléants :

C.G.T.-Culture :

Cécile RANVIER, musée du Moyen Age et Thermes et hôtel de Cluny

SUD Culture Solidaires :

Warda BALAH-CHIKHA, musée du Moyen Age et Thermes et hôtel de Cluny

Médecin de prévention :

Docteur Marie-Dominique LARDOUX

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail :

Yann ROGIER

Assistant de prévention :

Laurence VISERY, musée du Moyen Age et Thermes de Cluny

Secrétariat administratif du CHSCT :

Kevin THIERY, adjoint au chef de la mission dialogue social

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de l'administration :

sur les points 7, 8 et 9 : Frédérique MASVIEL

Experts à la demande de la CGT-Culture :

sur tous les points : Françoise PINSON

sur tous les points : Gérald PARISSÉ

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Bruno SAUNIER se réjouit de retrouver les anciens membres du CHSCT et de faire la connaissance des membres nouvellement désignés. Il espère que les partenaires sociaux pourront travailler, sinon en bonne entente, au moins dans le cadre de relations cordiales. Il excuse l'absence de Carole ETIENNE-BOISSEAU, empêchée, et signale qu'Alexis FRITCHE occupe désormais un nouveau poste au Centre des monuments nationaux.

Le secrétariat administratif de la présente séance sera assuré par Kevin THIERY.

Kevin THIERY procède à l'appel.

Pedro BOUROUH préconise d'éviter des séances du CHSCT le lundi ou le vendredi afin que les représentants du personnel puissent les préparer dans de bonnes conditions.

Bruno SAUNIER fait part de difficultés pour fixer la date de la présente séance. Il ajoute que, dans la mesure du possible, la demande des représentants du personnel sera prise en considération.

Françoise PINSON insiste sur ce point. Elle comprend, certes, les difficultés évoquées par Bruno SAUNIER, mais souligne la nécessité d'assurer la parité syndicale en séance, faute de quoi on risquerait d'aboutir à un dysfonctionnement de l'instance.

Pedro BOUROUH attire l'attention de l'administration sur la mauvaise qualité des hôtels réservés pour les représentants du personnel. Il ajoute qu'il n'existe pas à Paris des hôtels convenables à 60 euros et estime que des conditions minimales d'hygiène devraient leur être garanties.

Warda BALAH-CHIKHA indique avoir adressé plusieurs courriels où elle faisait part de l'impossibilité pour un certain nombre de représentants du personnel d'assister à la présente séance. Elle constate que l'administration a uniquement tenu compte des disponibilités des membres de l'administration, qui résident à Paris. En outre, les représentants du personnel résidant en dehors de Paris ne peuvent pas se déplacer en réunion préparatoire le vendredi, repartir pour le week-end et revenir le lundi pour la réunion. Elle déplore en outre que les établissements ne libèrent pas toujours ces derniers pour assister aux réunions. Il s'ensuit qu'elle a dû elle-même interrompre ses vacances pour être présente ce jour car les deux autres élus n'ont pas été autorisés à y participer.

Gérald PARISSÉ indique par ailleurs qu'il a manqué de temps pour préparer correctement cette réunion, ayant dû se lever à 5 heures du matin pour lire les documents et faire les recherches nécessaires. Il souligne à son tour l'importance d'éviter les séances le lundi ou le vendredi, afin de permettre aux représentants du personnel de préparer les séances sérieusement.

Bruno SAUNIER prend note de la demande et rappelle que le point 9 de l'ordre du jour est consacré au calendrier des réunions et des visites du CHSCT pour 2015.

- **pprobation du règlement intérieur du CHSCT spécial Musées (pour avis)**

Bruno SAUNIER s'enquiert de remarques éventuelles sur le règlement intérieur proposé.

Gérald PARISSE demande pourquoi l'ancienne dénomination « spécial filière Musées », en vigueur depuis 2011, est devenue dans le règlement intérieur « spécial Musées », ce qui s'accompagne de la disparition du terme pourtant important de « filière ».

Bruno SAUNIER répond que la nouvelle dénomination s'explique par une volonté d'harmonisation avec les intitulés des autres CHSCT, dans lesquels le terme de « filière » a été supprimé.

Yann ROGIER note que l'arrêté fixant la cartographie des CHSCT du Ministère de la Culture fait référence au décret. Dans les cas particuliers, comme la présente instance, la notion de CHSCT « spécial » a été retenue par les textes réglementaires. De plus, la décision qui fixe la composition du CHSCT reprend cette même notion, sans entraîner toutefois aucun changement de fond.

Gérald PARISSE en conclut que le règlement intérieur est mis en conformité avec l'arrêté du 22 juillet 2014.

Nathalie RAMOS relève la nécessité pour les représentants du personnel d'accéder à des « outils de travaux », permettant de préparer les séances du CHSCT. Compte tenu de l'absence de local syndical dans son établissement, elle n'a pas accès à un ordinateur ou à une imprimante lui permettant d'imprimer les documents et éventuellement les transmettre.

Bruno SAUNIER précise que le règlement intérieur ajoute que « si le format ou la présentation des documents le justifient et pour répondre à toute autre impossibilité, ceux-ci seront transmis sur demande par courrier. » Il préconise d'encourager les services et les établissements à permettre l'accès à une messagerie aux représentants du personnel. En cas d'impossibilité technique, un envoi par courrier pourra alors être effectué.

Pedro BOUROUH indique que si le secrétaire du CHSCT se trouve dans une telle situation, il ne pourra pas exercer ses fonctions, étant dans l'impossibilité de communiquer les documents reçus.

Nathalie RAMOS cite l'article 20 du règlement intérieur : « Toute facilité devra être donnée aux membres du comité pour exercer leurs fonctions », qu'ils soient titulaires ou suppléants. Elle note cependant qu'un représentant du personnel suppléant au nom de la CGT n'a pu être présent pour des raisons de service. La « facilité à exercer ses fonctions » ne lui est donc pas assurée. Qui plus est, celui-ci a déjà rencontré des difficultés semblables dans le passé. Elle souhaite que cette remarque soit transmise à qui de droit et que l'article 20 du règlement soit respecté par la Direction des établissements.

Intervention hors micro.

Bruno SAUNIER signale qu'en dehors des modifications de pure forme, les seuls changements de fond apportés au précédent règlement intérieur sont surlignés en rose dans le document transmis. Sur l'article premier, la modification concerne uniquement le remplacement de l'intitulé « spécial filière Musées » par celui de « spécial Musées », conformément à l'arrêté du 22 juillet 2014.

A l'article 2, il est fait référence à l'arrêté du 22 juillet 2014 et non plus à celui du

18 décembre 2009, mais sans aucun changement de fond. Il en est de même s'agissant des alinéas suivants.

Les modifications à l'article 3 concernent les moyens techniques, en particulier l'adresse courriel professionnelle, et la capacité d'imprimer les documents, comme évoqué précédemment. La transmission par voie électronique est envisagée ainsi que les garanties ou modes de substitution devant être assurés en cas d'impossibilité d'adresse courriel ou d'impression. Le présent règlement prévoit en outre que « la date d'envoi prise en compte pour apprécier le respect des délais fixés aux articles 3 et 4 du présent règlement intérieur est celle de l'envoi électronique pour l'ensemble des membres du CHSCT. »

A l'article 4, le terme de « voie électronique » remplace celui de « voie dématérialisée ».

A l'article 6, la formulation « par trois représentants du personnel titulaires » est reprise.

Warda BALAH-CHIKHA en déduit que seule une organisation syndicale aura la possibilité de formuler par écrit une question diverse, étant entendu que l'administration peut la refuser.

Françoise PINSON observe que cette disposition est inscrite dans le code du travail.

Kevin THIERY indique que cette formulation est issue du règlement intérieur type des CHSCT de la fonction publique.

Yann ROGIER ajoute que depuis 2011, les représentants du personnel peuvent intervenir sur l'ordre du jour élaboré par l'administration par l'intermédiaire du Secrétaire du CHSCT. De ce fait, la pratique des questions diverses a été abandonnée dans la plupart des CHSCT, puisque l'ordre du jour est concerté et arrêté préalablement à la réunion. En outre, à la majorité, les représentants du personnel présents à la réunion peuvent proposer une délibération en séance et contraindre ainsi l'administration à adopter une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. Cette faculté est inscrite dans le règlement intérieur. En outre, les représentants du personnel ont la possibilité d'annoncer des questions diverses qu'ils souhaitent ajouter en séance, ceci sans devoir nécessairement disposer d'une majorité dans ce sens, sauf si ces questions sont soumises à un avis.

Bruno SAUNIER confirme cette possibilité, tout en invitant les représentants du personnel à éviter d'annoncer en séance des questions diverses qui nécessiteraient de la part de l'administration une réflexion approfondie ou des recherches en vue d'apporter une réponse adaptée.

Warda BALAH-CHIKHA note qu'en réalité, le Secrétaire du CHSCT n'établit pas lui-même l'ordre du jour, puisque c'est l'administration qui le fournit. Les représentants du personnel doivent s'y adapter et, pour ne pas rallonger les débats, ils ne peuvent y ajouter qu'une ou deux questions tout au plus. Enfin, elle se réjouit de la possibilité de proposer en séance une question diverse non soumise à un avis.

Bruno SAUNIER précise que le CHSCT doit traiter certains points récurrents en lien avec les compétences de l'instance. De plus, les représentants du personnel ont la possibilité

de proposer l'examen de points particuliers.

Gérald PARISSÉ indique que l'ordre du jour comporte en général une dizaine de points à traiter en une seule journée, ce qui incite les représentants du personnel à inscrire les points qu'ils souhaitent traiter en questions diverses, pour ne pas surcharger le programme.

Bruno SAUNIER souligne que les représentants du personnel doivent demander l'inscription de points à l'ordre du jour préalablement aux séances.

Françoise PINSON rappelle les difficultés de la mandature précédente : les dossiers soumis à l'examen des représentants du personnel étaient en effet particulièrement denses. L'envoi de ces dossiers suffisamment en amont des séances permettrait aux membres de l'instance de proposer des points à l'ordre du jour.

Bruno SAUNIER indique que les projets d'ordre du jour sont envoyés en principe 15 jours, voire trois semaines avant la date de la séance.

Nathalie RAMOS confirme les propos de Françoise PINSON et ajoute qu'à l'occasion des deux dernières séances du CHSCT, les documents préalablement demandés par les représentants du personnel n'ont pas été envoyés avant la réunion. Tel a notamment été le cas pour les points relatifs aux musées de Cluny mais aussi de Picasso, dont le compte rendu de visite n'a toujours pas été transmis aux représentants du personnel.

Gérald PARISSÉ signale que les documents demandés sur le MuCEM, en particulier ceux relatifs à l'amiante, n'ont toujours pas été fournis.

Bruno SAUNIER répond qu'à la suite des recherches menées dans les archives, il apparaît que les pièces demandées n'ont pas été trouvées. Les archives du MuCEM ont été versées aux Archives nationales et ont fait l'objet d'états de versements.

Gérald PARISSÉ doute que l'administration ne dispose pas des comptes rendus de CHSCT, concernant les travaux relatifs à l'amiante au sein de l'établissement. Il admet cependant que les dossiers techniques amiante (DTA) ne soient pas en sa possession.

Bruno SAUNIER précise que Carole ETIENNE-BOISSEAU a effectué des recherches dans les archives et n'a pas retrouvé les documents demandés dans les versements réalisés.

Warda BALAH-CHIKHA signale que Carole ETIENNE-BOISSEAU n'a pas transmis les comptes rendus des comités d'utilisateurs du musée de Cluny.

Nathalie RAMOS rappelle en outre que les plans actualisés du projet Cluny IV n'ont pas non plus été transmis. Elle signale qu'une présentation du projet Cluny IV a eu lieu le 10 février dernier, mais que le personnel a été prévenu le matin même.

Bruno SAUNIER s'engage à vérifier si des modifications de plans sont intervenues. Il rappelle qu'un CHSCT spécial sur le musée de Cluny est prévu et devra être préparé suffisamment en amont.

Bruno SAUNIER reprend l'examen du règlement intérieur et indique qu'aucun changement n'est apporté aux articles 7 à 10 du règlement intérieur. L'article 11 est rédigé comme suit : « Les représentants titulaires du personnel choisissent parmi eux un secrétaire du comité au début du mandat de celui-ci. »

Warda BALAH-CHIKHA suggère de conserver sur ce point la formulation du règlement intérieur précédent, en remplaçant « choisissent » par « élisent ».

Kevin THIERY indique que cet article doit être à nouveau débattu à chaque début de mandat de CHSCT.

Bruno SAUNIER donne lecture de la formulation du précédent règlement intérieur : « Lors de la première réunion du CHSCT et à chaque renouvellement de mandat, à défaut d'un mode de désignation choisi à l'unanimité, les représentants siégeant en qualité de titulaires du personnel élisent parmi eux à la majorité un secrétaire du comité. La durée de son mandat est fixée par le comité à douze mois plus une séance supplémentaire en cas de besoin. »

Il donne ensuite lecture de la nouvelle rédaction : « Les représentants titulaires du personnel choisissent parmi eux un secrétaire du comité au début du mandat de celui-ci. »

Warda BALAH-CHIKHA signale que le CHSCT spécial Archives a adopté cette dernière formulation.

Yann ROGIER note que les décisions relatives à la désignation du secrétaire du CHSCT appartiennent aux représentants du personnel. Concernant la durée du mandat, la formule retenue correspond à une période d'un an. Il rappelle que l'esprit du décret et de la circulaire préconise un travail en continuité avec un interlocuteur inscrit dans la durée. La durée du mandat du Secrétaire du CHSCT peut par ailleurs être modifiée par les seuls représentants.

Bruno SAUNIER propose une interruption de séance afin que les représentants du personnel puissent convenir de la formulation qu'ils souhaitent adopter. Il rappelle la possibilité de désigner un Secrétaire suppléant

Françoise PINSON précise que l'ancienne rédaction convient à la CGT.

Intervention hors micro.

Alexis MANOUVRIER précise que le rôle du suppléant consiste à remplacer le titulaire dans les cas prévus à cet effet, mais qu'il n'a pas un rôle d'adjoint. Il note que le précédent règlement intérieur permettait cette possibilité.

Warda BALAH-CHIKHA propose de reprendre l'ancienne formulation, assortie d'une durée de mandat de quatre ans.

Bruno SAUNIER en conclut que le règlement intérieur spécifiera que la durée du mandat du Secrétaire est celle du comité. Il demande à Kevin THIERY de donner lecture du nouvel article avec les modifications proposées.

Kevin THIERY demande si la précision « à défaut d'un mode de désignation choisi à l'unanimité » est conservée.

Warda BALAH-CHIKHA signale que la seule modification à apporter concerne la durée.

Françoise PINSON précise que la formulation du précédent règlement intérieur est conservée, à ceci près que la durée du mandat du secrétaire est celle du comité, quatre ans.

Kevin THIERY procède à la lecture de l'article modifié : « Lors de la première réunion du CHSCT et à chaque renouvellement de mandat, à défaut d'un mode de désignation choisi à l'unanimité, les représentants siégeant en qualité de titulaires du personnel élisent parmi eux à la majorité un Secrétaire du comité. La durée de son mandat est celle du comité. Un Secrétaire suppléant peut également être désigné parmi les représentants du personnel dans les conditions prévues au premier alinéa. En cas de démission du Secrétaire ou du Secrétaire suppléant, les représentants du personnel titulaires procèdent à une nouvelle désignation dans les conditions prévues au premier alinéa. »

Bruno SAUNIER s'interroge sur la possibilité de prévoir les périodes de carence.

Yann ROGIER note que, réglementairement, les instances fonctionnent jusqu'à l'élection suivante. La mention « durée du mandat » est suffisante.

Bruno SAUNIER soumet la nouvelle rédaction de l'article 11 aux représentants du personnel.

Les représentants du personnel approuvent l'article 11 ainsi modifié.

Bruno SAUNIER indique que les articles 12 à 21 n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Il met aux voix l'approbation du nouveau règlement intérieur.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix (4 voix CGT-Culture, 2 voix Sud Culture Solidaires)

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La proposition recueille un avis favorable à l'unanimité.

- **Désignation du secrétaire du CHSCT spécial Musées (pour avis)**

Bruno SAUNIER s'enquiert des candidatures pour le poste de Secrétaire du CHSCT.

Pedro BOUROUH se porte candidat au poste de Secrétaire pour la CGT Culture.

Bruno SAUNIER s'enquiert des candidatures pour le poste de Secrétaire suppléant.

Nathalie RAMOS se porte candidate au poste de Secrétaire suppléante pour la CGT Culture.

Bruno SAUNIER met aux voix les candidatures de Pedro BOUROUH comme Secrétaire et de Nathalie RAMOS comme Secrétaire suppléante.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix (4 voix CGT-Culture, 2 voix Sud Culture Solidaires)

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Les candidatures de Pedro BOUROUH et Nathalie RAMOS recueillent un avis favorable à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du CHSCT spécial Musées du 9 octobre 2014 et du 28 novembre 2014 (pour avis)

Bruno SAUNIER s'enquiert d'éventuelles remarques sur ces procès-verbaux.

S'agissant du procès-verbal du 9 octobre, **Gérald PARISSE** note qu'à la page 14, il s'enquerrait des démarches engagées auprès des « Eaux » et non des « hauts » de Paris.

Warda BALAH-CHIKHA signale que le vote relatif à la présence des experts rapporté en page 8 de ce procès-verbal n'était pas unanime, puisque Sud Culture Solidaires s'est abstenu.

De plus, en fin de page 8, il convient de remplacer le pronom « il » par « elle » au sujet du Docteur LARDOUX.

En page 19, il convient d'écrire DUERP et non du DURP.

En page 30, le nom de Monsieur BERJOT comporte une coquille.

Warda BALAH-CHIKHA s'étonne par ailleurs des nombreuses phrases et mots barrés dans le procès-verbal et soulève la difficulté d'en faire une lecture correcte dans ces conditions. **Pedro BOUROUH** suggère de supprimer « à cette aune » dans son intervention en page 31 du procès-verbal.

Gérald PARISSE signale en bas de la page 12 que le nom du laboratoire désigné par Gilles FLOUTIER est ITGA et non IGTA.

Françoise PINSON confirme que les passages ou termes barrés prêtent à confusion.

Concernant le procès-verbal du 28 novembre, **Nathalie RAMOS** note qu'à la page 25, la remarque sur les prestations de sécurité de gardiennage et la dégradation de la communication avec la responsable RMN doit être attribuée à Warda BALAH-CHIKHA.

Warda BALAH-CHIKHA confirme qu'elle a bien tenu ces propos et relève l'absence dans le procès-verbal de la réponse donnée par Marie-France COCHETEUX, qui lui a proposé d'examiner le sujet personnellement avec elle.

Bruno SAUNIER signale que ce point sera vérifié sur la base de l'enregistrement.

Nathalie RAMOS note qu'Axel VILLECHAIZE a évoqué pendant la séance un calendrier d'interventions imminentes. Or aucune d'entre elles n'a été réalisée à ce jour. Dans ces conditions, elle souhaite la mise en place d'un calendrier de suivi à ce sujet.

Warda BALAH-CHIKHA observe que les propos tenus par Yann ROGIER en page 6 sont incomplets.

Elle signale en outre qu'à la page 12, Bruno SAUNIER faisait référence non pas à « l'actuel » atelier pédagogique, mais au « futur » atelier.

Concernant son intervention en page 18, Warda BALAH-CHIKHA précise qu'elle n'était pas opposée à l'intervention d'un ergonome, mais qu'elle considérait que celle-ci pourrait être utilisée comme une « excuse » par l'administration pour retarder l'obtention du mobilier. La nuance est selon elle importante. Elle propose de modifier la phrase comme suit : « (...) que celle-ci ne soit un prétexte pour l'administration ».

Elle note qu'en page 31, Sébastien BONNARD fait référence, non pas à l'hôtel de « Rouen », mais de « Rohan ».

En outre, son intervention relative à l'achat d'appareils pour nettoyer l'assise des toilettes n'a pas été rapportée dans le procès-verbal. A ce sujet, Sébastien BONNARD lui a répondu que le problème portait non pas sur l'achat de l'appareil mais sur le marché public relatif au nettoyage. Elle craint que d'autres interventions aient pu être omises dans le document.

Bruno SAUNIER suggère d'ajouter cette remarque au procès-verbal après une écoute de l'enregistrement.

Il met aux voix l'approbation du procès-verbal du 9 octobre 2014 sous réserve des modifications demandées.

Résultat du vote :

Votes POUR : 4 voix (CGT-Culture)

Votes CONTRE : 2 voix (Sud Culture Solidaires)

ABSTENTIONS : 0 voix

Le procès-verbal du CHSCT du 9 octobre 2014 est adopté à la majorité.

Bruno SAUNIER met aux voix l'approbation du procès-verbal du 28 novembre 2014, sous réserve des modifications demandées.

Résultat du vote :

Votes POUR : 6 voix (4 voix CGT-Culture, 2 voix Sud Culture Solidaires)

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Le procès-verbal du CHSCT du 28 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Étude du programme de formation Hygiène, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 (pour information)

Bruno SAUNIER indique que le dossier transmis sur ce point comporte les calendriers des formations. La formation initiale des agents de prévention se décline en plusieurs séances en mars, avril, septembre et octobre.

Pedro BOUROUH note que la prise en charge de l'hébergement et du transport sera assurée par le biais de la formation. Il en conclut que les agents devront avancer les dépenses de frais d'hôtel.

Intervention hors micro inaudible suivie d'une coupure d'enregistrement.

Bruno SAUNIER explique que ces frais seront pris en charge comme pour une formation traditionnelle.

Pedro BOUROUH rappelle que cette question a déjà été soulevée en séance, puisque certains agents ont dû rechercher eux-mêmes leur hôtel et avancer les frais d'hébergement. La prise en charge est assurée *a posteriori*, contre remboursement.

Bruno SAUNIER confirme que les agents doivent faire l'avance des frais pour être ensuite remboursés.

Pedro BOUROUH fait part de la difficulté pour les agents d'avancer les frais de deux ou trois nuits d'hôtel, compte tenu du niveau de leur salaire et du prix des hôtels dans la région parisienne, bien supérieur à 60 euros.

Françoise PINSON estime que les agents de catégorie C ne devraient pas avancer les frais d'hébergement dans le cadre de leur formation. Elle rappelle que tous les moyens doivent être donnés aux agents et représentants des instances afin qu'ils puissent se rendre sur les lieux de formation. Elle souligne en outre l'inégalité sur ce point entre un cadre de l'administration et un agent de catégorie C.

Bruno SAUNIER déclare qu'il ne peut s'engager personnellement sur cette question. Ce point devra être examiné avec le Département de la formation, qui pourrait être invité à présenter le fonctionnement du système lors d'un prochain CHSCT.

Françoise PINSON suggère d'appliquer le même procédé que pour les frais d'hébergement des représentants du personnel lors de leur déplacement aux réunions du

CHSCT. Elle estime que la formation doit être traitée de la même façon qu'une convocation à l'instance.

Bruno SAUNIER signale que les formations s'adressent à l'ensemble des agents.

Intervention hors micro.

Françoise PINSON explique qu'il est question de la formation des membres de l'instance.

Alexis MANOUVRIER observe que la procédure nécessite une clarification, puisqu'elle ne concerne pas uniquement les formations proposées dans le cadre du CHSCT.

Françoise PINSON note que la représentation de l'instance doit être formée spécifiquement.

Alexis MANOUVRIER répète que le support de la formation spécifique destinée aux membres du CHSCT est assuré par le Département de la formation du secrétariat général, selon sa propre procédure de remboursement. Il ne comprend pas en quoi cela s'avère problématique.

Françoise PINSON signale que la prise en charge par le Département de la formation implique que les frais ne sont pas avancés, comme c'est le cas pour les déplacements dans le cadre des réunions de l'instance.

Alexis MANOUVRIER précise que cela impliquerait que la SDAFIG, la mission dialogue social, récupère les crédits correspondants.

Françoise PINSON fait part de son inquiétude, dans la mesure où la formation des représentants du personnel est spécifique à leur rôle. Elle exprime son opposition à mêler les formations liées aux instances avec les autres types de formation.

Alexis MANOUVRIER explique que cela représente un coût important en termes de suivi et de gestion pour l'équipe.

Françoise PINSON en convient, mais insiste sur l'importance de la formation des représentants du personnel. Elle estime que l'argument relatif à la charge de travail n'est pas recevable et propose d'examiner le sujet au niveau du CHSCT M.

Interventions hors micro.

Bruno SAUNIER entend trois options. Soit les agents avancent les frais, puis sont remboursés. Soit la Mission du dialogue social prend en charge la gestion des frais, mais dans ce cas, le système doit être opérationnel pour l'ensemble des CHSCT. Soit la prise en charge amont est réalisée par le Département de la formation si, toutefois, cette option s'avère envisageable.

Françoise PINSON rappelle que l'article 51 du décret spécifie que tout doit être donné aux représentants du personnel au sein des CHSCT, aussi bien en termes de financement que de documentation. Il ne saurait être demandé à un agent de catégorie C d'avancer les dépenses liées aux billets de train et à l'hébergement.

Interventions hors micro.

Gérald PARISSE signale qu'en 2014, plusieurs agents de catégorie C n'ont pas pu suivre des formations sur deux jours en raison de l'absence de prise en charge de leur déplacement. L'effort financier que représente l'avance des frais pour les agents de catégorie B et C n'étant pas comparable, il s'ensuit une discrimination financière.

Bruno SAUNIER indique que le sujet sera relayé au niveau du Secrétariat général et du Département de la formation.

Pedro BOUROUH déplore les difficultés de déplacement des agents de province, puisque la plupart des formations, examens ou concours se déroulent à Paris. De plus, il réaffirme que le remboursement de l'hébergement est basé sur un prix de 60 euros la nuit qui n'est pas réaliste à Paris. Autrefois, le Bureau des formations, qui avait en charge la gestion de l'hébergement, était en capacité de négocier des prix corrects dans des hôtels convenables.

Coupure de l'enregistrement.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle qu'au cours de la précédente mandature, les représentants du personnel étaient convoqués à la formation initiale et pratique, et qu'ils doivent désormais s'inscrire eux-mêmes sur Formation et la faire valider par leur référent. De ce fait, alors qu'elle s'était inscrite sur plusieurs formations, il lui a été demandé de faire un choix entre la formation « accueil des publics » et celle destinée aux membres du CHSCT. Son inscription à la formation « inaptitude, invalidité et reclassement » a été refusée au motif qu'elle n'est pas « agent en bureau de gestion ». Elle préconise donc de distinguer les types de formation et de ne pas soumettre les formations obligatoires à la validation des chefs d'établissement, afin que l'agent n'ait pas à choisir entre les formations liées au métier et celles liées à son mandat. Une communication sur le sujet auprès des chefs d'établissement serait souhaitable.

Yann ROGIER remarque que le point à l'ordre du jour porte sur le programme de formation du CHSCT, avec une information sur un extrait du catalogue.

Il note que le droit à la formation des représentants du personnel est clairement inscrit dans le décret, celui-ci prévoyant cinq jours de formation au cours du mandat et un choix ciblé des formations ouvertes dans ce cadre. Par ailleurs, les agents ont droit à une formation en lien avec leur métier, qui est suivie par la hiérarchie.

Warda BALAH-CHIKHA explique que la formation initiale étant fortement conseillée, les représentants du personnel n'ont pas la possibilité de suivre d'autres formations.

Coupure de l'enregistrement.

Alexis MANOUVRIER précise que les représentants du personnel ne peuvent pas suivre l'ensemble des formations spécifiques qui leur sont destinées et qu'ils doivent effectuer des choix sur la base des cinq jours de formation prévus dans la mandature.

Françoise PINSON confirme que les agents ont droit à une formation dans le cadre de leur métier et que les représentants du personnel bénéficient en outre d'une formation de

cinq jours. Elle s'oppose à ce que cette dernière formation soit comprise dans l'ensemble des formations gérées par la formation générale du Ministère.

Intervention hors micro.

Françoise PINSON rappelle que la formation initiale est proposée par l'administration au bénéfice des représentants du personnel du CHSCT, qui peuvent par ailleurs suivre d'autres formations gérées différemment. Elle estime que le refus de formation qui a été opposé à Warda BALAH-CHIKHA n'est pas acceptable.

Bruno SAUNIER entend que les formations spécifiques destinées aux membres du CHSCT s'ajoutent aux autres formations et qu'elles possèdent un statut particulier.

Interventions hors micro.

Françoise PINSON répète que tous les moyens doivent être fournis aux représentants du personnel pour leur permettre de se rendre aux instances et à leur formation.

Warda BALAH-CHIKHA explique que le catalogue proposé comporte des formations dans le domaine de l'accueil du public et la sécurité, et d'autres formations, spécifiques au CHSCT. Elle en conclut qu'elle doit choisir entre les formations dédiées au CHSCT et à son mandat et celles liées à son métier. Elle précise en outre que le refus qui lui a été opposé provient du Bureau de la formation et non de sa hiérarchie.

Coupure de l'enregistrement.

Bruno SAUNIER demande à Alexis MANOUVRIER de résumer les trois points qui ont été soulevés par les représentants du personnel.

Françoise PINSON souhaite d'abord faire une déclaration au nom des représentants de la CGT Culture. Ceux-ci demandent que les formations spécifiques, en particulier sur les risques psychosociaux ou l'amiante, soient accessibles aux membres élus du CHSCT de la présente mandature, afin de leur permettre de mieux comprendre les dossiers et d'améliorer la qualité de leur travail au sein de l'instance. Dans ce sens, les représentants du personnel doivent être convoqués par l'administration dans le cadre de leur mandat. **Warda BALAH-CHIKHA** s'associe à la demande de la CGT Culture. Elle signale en outre que la procédure de validation des formations doit être clairement spécifiée et demande à qui s'adresse la formation « inaptitude, invalidité et reclassement ».

Alexis MANOUVRIER résume les trois points mis en avant par les représentants du personnel. Le premier est un point de principe important, à savoir le droit spécifique des membres du CHSCT à participer à des formations dédiées. Les représentants du personnel demandent à bénéficier, en plus de leur droit commun à la formation, d'une procédure entièrement dédiée, éventuellement sous la forme d'une convocation.

Le deuxième point concerne la spécificité octroyée aux membres du CHSCT et la possibilité pour ces derniers d'effectuer les formations selon le calendrier, aux dates choisies par l'agent, dans le cadre de leurs missions professionnelles. Une communication sera diffusée sur ce droit spécifique.

Le troisième point est relatif à l'avance des frais d'hébergement et à un éventuel droit spécifique attaché à la fonction de membre du CHSCT. En cas d'application d'un droit spécifique, la procédure de financement devra être déterminée, étant entendu que la Mission du dialogue social ne peut assurer la gestion des avances pour les formations, qui devra être assurée par le Secrétariat général.

Ces trois points seront examinés.

Françoise PINSON souhaite que cette réponse soit apportée rapidement. Elle insiste sur la nécessité de respecter les droits spécifiques des membres du CHSCT. En particulier, elle estime que l'examen du dossier sur les risques psychosociaux requiert une formation adaptée des représentants du personnel et rappelle que cette formation a été demandée de façon récurrente par ces derniers.

Alexis MANOUVRIER réaffirme qu'il s'agit d'un sujet de principe pour l'administration et qu'une réponse sera apportée par cette dernière.

Warda BALAH-CHIKHA observe qu'il existe quatre formations continues de droit pour les membres du CHSCT qui ne devraient pas être soumises à une validation.

Alexis MANOUVRIER explique que ces formations sont destinées à accroître les compétences et l'expertise des membres élus au CHSCT et qu'un planning devra être établi sur la base des priorités fixées. La question de l'opportunité de la formation dans un parcours d'élu doit être abordée à l'égard de l'expertise souhaitée.

Warda BALAH-CHIKHA précise que les risques psychosociaux constituent une priorité du plan de prévention ministériel.

Pedro BOUROUH ajoute que les risques psychosociaux doivent faire l'objet d'un point spécifique à chaque séance du CHSCT. Il insiste sur l'importance de cette formation.

Coupure de l'enregistrement.

Pedro BOUROUH rappelle que les représentants du personnel ont déjà demandé qu'un point sur les risques psychosociaux soit inclus à chaque séance.

Bruno SAUNIER signale que les points synthétisés par Alexis MANOUVRIER ne sont pas spécifiques au CHSCT Musées mais concernent l'ensemble des CHSCT.

Alexis MANOUVRIER indique que les risques psychosociaux sont inclus dans le tableau de suivi et font donc partie de l'ordre du jour.

Françoise PINSON souhaite savoir si la réponse de l'administration sera apportée par courrier, pour permettre aux représentants du personnel de se positionner sur le sujet.

Warda BALAH-CHIKHA observe que les accidents du travail doivent également faire l'objet d'un point à chaque séance de CHSCT.

Coupure de l'enregistrement.

Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel pour l'année 2015 (pour information)

Bruno SAUNIER indique que le document sur ce point a été joint au dossier de la présente séance.

Alexis MANOUVRIER signale que la richesse du catalogue proposé démontre que l'administration n'est pas opposée à la formation des membres du CHSCT. Il indique que c'est plus de 65 jours de formation proposés par l'administration. L'engagement de l'administration sur le sujet est donc fort et soutenu.

Nathalie RAMOS note que le nombre de formations a fortement diminué par rapport aux années précédentes et que leur accessibilité s'est également réduite pour certaines catégories de personnel, notamment à l'égard de certaines formations.

Françoise PINSON confirme que les crédits alloués à la formation générale ont diminué. Par ailleurs, la situation de sous-effectifs des établissements limite les possibilités de formation pour les agents.

Gérald PARISSÉ déplore qu'il soit proposé seulement deux dates pour la formation sur l'amiante.

Alexis MANOUVRIER remarque que le sujet des moyens alloués à la politique de la formation dépasse le cadre du CHSCT et qu'il ne peut donc répondre sur ce point. Sur le sujet de l'amiante, il observe que le programme est fixé annuellement et ajoute que dans le cas où la demande serait supérieure à l'offre, une date supplémentaire de formation pourrait être envisagée. Il souhaite savoir si un bilan de la formation sur l'amiante mise en œuvre en 2014 a été réalisé et interroge à ce sujet le représentant du personnel ayant suivi cette formation.

Gérald PARISSÉ considère que cette formation doit être approfondie et élargie à un plus grand nombre d'agents, compte tenu de l'importance du sujet de l'amiante au sein des établissements du Ministère de la Culture.

Intervention incomplète, coupure de l'enregistrement.

Warda BALAH-CHIKHA signale que le programme national de prévention des risques professionnels ministériel doit être décliné dans chaque établissement, avec un plan d'actions qui devra être examiné au sein du CHSCT. Elle déplore que les DUERP et plans d'actions n'aient pas été examinés au cours des trois dernières années au sein de l'instance et insiste sur l'obligation faite à chaque établissement de mettre en place un plan d'actions. Par ailleurs, elle considère que les trois ou quatre séances de CHSCT par an ne permettent pas de mener à bien un travail correct dans ce domaine. Elle estime que la planification des séances devra tenir compte de cette réalité.

Bruno SAUNIER confirme qu'un point précis doit être réalisé sur le sujet.

Gérald PARISSÉ cite la page 4 du document transmis : « Inviter les membres des CHSCT à s'inscrire à la formation proposée » sur les risques amiante.

Gérald PARISSE insiste sur la nécessaire spécialisation sur ce sujet.

Alexis MANOUVRIER réaffirme que l'expertise doit être partagée et ciblée.

Françoise PINSON rappelle l'engagement à identifier une personne pour accompagner l'établissement dans la réalisation et le suivi des registres d'hygiène et sécurité. Elle propose de recenser les établissements qui rencontrent des difficultés. Ce dispositif permettra d'examiner leur cas en séance de façon approfondie, en présence d'un responsable, afin d'instaurer une discussion de qualité et constructive.

Bruno SAUNIER en déduit que les représentants du personnel souhaitent programmer l'examen des registres suffisamment en amont pour que les responsables d'établissement puissent être présents en séance.

Warda BALAH-CHIKHA précise qu'il convient de cibler un établissement ou deux par séance, afin d'examiner leur plan de prévention, le DUERP et le registre avec un tableau de suivi. Elle considère que l'actuel tableau de suivi n'est pas lisible.

Coupure de l'enregistrement (vérifiée).

Warda BALAH-CHIKHA propose en outre que lors de cet examen, l'assistant de prévention et le responsable de l'établissement ciblé puissent être présents en séance.

Alexis MANOUVRIER s'interroge sur la capacité de l'instance à mener ce travail de façon approfondie et suivie au cours des trois séances annuelles, et ce pour 9 établissements. Pour y parvenir, il faudrait soit augmenter le nombre de séances, soit effectuer l'examen de l'ensemble des établissements sur la durée totale de la mandature. Compte tenu de la difficulté logistique que présente la première option, il propose d'examiner d'abord les établissements qui sont le plus en retard dans la démarche, afin de les inciter à la développer. Ce procédé pourrait être défini pour la première année de la mandature du CHSCT et adapté en fonction des résultats obtenus.

Pedro BOUROUH souligne les difficultés rencontrées par certains services à compétence nationale (SCN) au niveau des registres santé et sécurité au travail (SST).

Françoise PINSON évoque la procédure consistant à convoquer l'établissement lors des séances.

Alexis MANOUVRIER propose que les représentants du personnel suggèrent les établissements qu'il conviendra d'examiner lors des prochaines séances.

Bruno SAUNIER s'enquiert d'autres observations sur ce point.

Intervention hors micro.

Warda BALAH-CHIKHA met l'accent sur la demande des représentants du personnel de fournir des fiches de suivi par établissement plutôt qu'un tableau confus.

Coupure de l'enregistrement.

Alexis MANOUVRIER demande aux représentants du personnel s'ils souhaitent un tableau de suivi avec un état des lieux des 9 établissements.

Warda BALAH-CHIKHA confirme ce point et déplore de nouveau le manque de clarté du tableau actuel, celui-ci n'étant réalisé ni par établissement ni par ordre chronologique.

Étude du tableau de suivi (pour information)

Bruno SAUNIER s'enquiert d'éventuelles observations des représentants du personnel sur ce point.

Gérald PARISSÉ fait part de ses nombreuses incompréhensions concernant le tableau de suivi. Il s'étonne de l'absence des décisions prises lors des précédentes réunions. En particulier, lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue à la suite d'une inondation au MuCEM ayant provoqué une explosion du local technique, des engagements ont été pris, qui ne figurent pas dans le document fourni.

Gérald PARISSÉ cite ensuite un passage de la première page du document, au sujet de l'amiante : « L'administration s'engage à dresser une liste des agents et prestataires exposés. » Il constate que cet engagement n'était pas tenu au 9 octobre 2014 et déplore qu'aucune décision n'ait été prise sur le recensement de l'ensemble des agents ayant travaillé aux ATP, de même que sur la communication d'une information relative à la présence d'amiante dans le bâtiment. Il estime donc que le document doit être revu, au moins en ce qui concerne le MuCEM.

Bruno SAUNIER rappelle que les deux experts ayant travaillé sur le sujet ont conclu à un risque pratiquement nul et qu'il n'était pas nécessaire de mener d'autres actions sur ce point.

Gérald PARISSÉ rappelle que les représentants du personnel ont demandé un certain nombre de documents, tels que les DTA et les comptes rendus de CHSCT suite aux travaux de désamiantage dans certaines zones du bâtiment.

Bruno SAUNIER répète que les recherches menées aux Archives nationales ont été infructueuses.

Gérald PARISSÉ évoque le cas de deux agents qui ont dû vider le corps de la locomotive chargée de poussière de plomb, sans aucune protection. Il s'enquiert du suivi de ces deux agents et des personnels à proximité, qui ont inhalé pendant deux jours ces poussières. Il insiste en outre sur les nombreuses questions soulevées par le tableau de suivi du MuCEM.

Bruno SAUNIER interroge le Dr Marie-Dominique LARDOUX au sujet de ces deux agents.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX répond qu'elle a envoyé un courrier aux deux agents, incluant des prescriptions. Elle n'est pas certaine qu'ils aient inhalé des poussières de plomb, mais admet qu'il convient de le vérifier. Jusqu'à ce jour, les agents n'ont pas répondu à son courrier et elle ignore s'ils ont réalisé les examens prescrits. Elle explique

qu'elle a bien précisé dans son courrier la démarche qui était entreprise les concernant à la suite d'une décision du CHSCT qui s'inquiète de leur santé.

Bruno SAUNIER note que la médecine de prévention a informé ces deux personnes des possibilités de réaliser des examens.

Gérald PARISSE confirme que l'un des deux agents a reçu le courrier. Il souhaite connaître le nom de l'autre agent, demande de communication du nom par courriel, afin de vérifier la bonne réception du courrier, dans la mesure où cet agent est installé en Guyane. Il demande que les agents ayant été en contact avec la locomotive soient interrogés pour confirmer la présence de poussière de plomb dans le corps de la locomotive du jardin acclimatation.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX s'enquiert de l'emplacement actuel de la locomotive.

Gérald PARISSE répond qu'elle se situe dans l'un de ses entrepôts (*réponse partiellement enregistrée*).

Coupure de l'enregistrement.

Bruno SAUNIER suggère d'interroger le MuCEM pour connaître son emplacement exact.

Gérald PARISSE renouvelle sa demande visant à mettre à jour le tableau de suivi des visites et entretiens au MuCEM.

Coupure de l'enregistrement. (Remarque : 25 secondes de « blanc » vérifiées)

Françoise PINSON déplore l'absence d'un certain nombre d'informations dans le document.

Gérald PARISSE précise qu'il fait partie des trois personnes présentes à proximité de l'explosion. Il répète que des engagements ont été pris par Monsieur RIFFAULT, parmi lesquels la mise en place de groupes autonomes de sécurité.

Fin d'intervention partiellement inaudible. (Vérifié.)

Yann ROGIER confirme que l'administration n'a pas répondu clairement sur un certain nombre de recommandations. Il lui semble cependant vain de revenir sur cet épisode, et confirme que la fin de gestion du bâtiment des ATP n'a pas été satisfaisante du point de vue de la protection des agents. S'agissant des suites de l'accident du transformateur électrique, il déplore que les engagements pris n'aient pas été suivis d'effet.

Gérald PARISSE insiste sur l'existence de poussière d'amiante dans le local qui a explosé. Or la porte de ce local a été soufflée par l'explosion. De ce fait, les agents ont inhalé un important nuage de particules. Une enquête devait avoir lieu auprès des Eaux de Paris pour connaître les raisons de l'inondation ayant provoqué l'explosion du local. Gérald PARISSE souhaite avoir des précisions sur l'avancement de l'enquête et répète que des réponses sont attendues sur le sujet.

Yann ROGIER estime que la recherche des causes de l'inondation, de nature extérieure,

pourrait empêcher de s'intéresser à la prévention des risques. Concernant l'exposition à la poussière d'amiante des agents du musée des ATP, il signale que des éléments ont été fournis au mois d'octobre et que le médecin a entendu les observations des représentants du personnel. A la demande de ces derniers, il sera possible de mener des investigations particulières. Cependant, il est impossible de reconstituer une situation qui n'existe plus.

Gérald PARISSE souligne que l'administration est tenue de fournir une information à l'ensemble des personnels ayant travaillé dans un établissement où la présence d'amiante a été constatée. Les seuls DTA que nous avons, sont des prélèvements d'air ayant été réalisés à un moment où il y avait très peu de mouvement de personnel puisque déjà en voie de partir en raison de la restructuration du MuCEM. Donc, les choses sont un peu faussées ; on ne connaît pas véritablement tous les éléments. Il confirme que Monsieur FLOUTIER a répondu en fonction des éléments qui lui ont été fournis et que les représentants attendent toujours. Où sont-ils ?...

Coupure de l'enregistrement. (Quelques secondes de « blanc » vérifiées)

Françoise PINSON ajoute que la demande sera renouvelée et propose d'organiser une réunion de travail sur le sujet. Elle estime que le dossier ne peut être clos de cette façon.

Coupure de l'enregistrement. (Quelques secondes de « blanc » vérifiées)

Yann ROGIER précise avoir obtenu les documents qui lui ont été déclarés existants, mais ne recherche plus à obtenir des documents dont on lui a déclaré qu'ils n'existaient pas.

Françoise PINSON souhaite qu'une réunion soit organisée pour finaliser ce point. Dans le cas contraire, celui-ci sera abordé à chaque séance.

Alexis MANOUVRIER signale que d'après le tableau de suivi le sujet a été évoqué à plusieurs reprises, qu'une visite a été effectuée sur le site, qui a certainement donné lieu à un compte rendu. A la suite de la demande formulée, une information a par ailleurs été fournie le 14 février 2014 sur l'exposition des agents à la poussière de plomb. D'après ce tableau, la communication des plans de prévention a été demandée et la liste des agents et prestataires exposés a été fournie le 9 octobre 2014. Une réunion pourrait être organisée, sur la base des informations et des documents disponibles à ce jour mais pas plus. Dans ces conditions, il s'interroge sur l'utilité de la demande d'une nouvelle réunion.

Interventions hors micro.

Gérald PARISSE donne lecture d'un passage du communiqué de Marylise LEBRANCHU concernant l'amiante : « Instauration d'un régime de présomption d'imputabilité au service des maladies professionnelles en lien avec l'amiante. Les agents n'auront désormais plus à apporter la preuve de l'imputabilité de leur maladie à leur service. » Le sujet demande donc un suivi tandis que les agents concernés doivent être répertoriés.

Pedro BOUROUH confirme les visites réalisées par le CHSCT au MuCEM, mais signale que la première visite a été brève et ciblée, et que la deuxième n'a concerné qu'une partie

du bâtiment. Il préconise de mieux préparer les visites et réaffirme que les réponses apportées sur les ATP demeurent insatisfaisantes, ce qui conduit les représentants du personnel à renouveler leurs questions à ce sujet tant qu'il n'y aura pas les réponses attendues aux interrogations.

Gérarald PARISSE cite le troisième paragraphe du communiqué de Marylise LEBRANCHU : « Mise en place d'un dispositif de suivi médical post-professionnel à l'ensemble des agents publics exposés à un risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction. Les agents bénéficieront désormais d'un droit à un suivi médical après avoir cessé leurs fonctions. » Sur ces bases, de nombreux agents en retraite du MuCEM devraient bénéficier d'un suivi.

Coupure de l'enregistrement. (Remarque : 28 secondes de « blanc » vérifiées)

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX explique que deux experts, dont un médecin, interviennent largement dans ce domaine au sein du Ministère de la Culture.

Coupure de l'enregistrement. (Quelques secondes de « blanc » vérifiées)

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX ajoute que les expertises ont montré qu'un suivi post-professionnel n'était pas nécessaire en l'absence d'exposition à l'amiante.

Interventions hors micro.(vérifié)

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX affirme qu'elle a transmis des documents à partir de 1997.

Coupure de l'enregistrement.(Quelques secondes de « blanc » vérifiées)

Nathalie RAMOS admet l'absence de certains documents dans les Archives nationales concernant le MuCEM. Cependant, à la suite des travaux dans la salle de la « Dame à la Licorne » en 2013, les rapports d'amiante demandés lors du CHSCT extraordinaire du musée de Cluny le 28 novembre n'ont pas non plus été fournis.

Alexis MANOUVRIER souhaite savoir comment le suivi est réalisé concrètement, dans la mesure où les agents sont à la retraite. Il demande si des visites sont assurées ou si des courriers doivent être adressés aux médecins traitants.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX répond que dans le privé, une personne qui a été exposée et qui a fait l'objet d'une surveillance médicale renforcée (CMR) part en retraite avec une fiche d'exposition complétée tout au long de sa carrière. Le suivi est ensuite réalisé par le biais du médecin traitant.

Alexis MANOUVRIER demande si l'administration doit comptabiliser les agents partis à la retraite et qui auraient pu être exposés.

Intervention hors micro.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX explique que, selon les experts qui sont intervenus, il n'est pas nécessaire d'envisager une telle action. Cette conclusion serait désormais contestée par les représentants du personnel.

Pedro BOUROUH évoque le cas d'une personne de 67 ans qui souffre actuellement d'un cancer de la plèvre et qui doit fournir elle-même la preuve que ses employeurs l'ont exposée à l'amiante. Les représentants du personnel demandent simplement que les personnes concernées soient identifiées et prévenues qu'elles ont pu être exposées à l'amiante. Il appartient ensuite à ces personnes de se faire suivre, tout en étant en capacité d'établir un lien entre la période d'exposition et leur maladie éventuelle.

Bruno SAUNIER signale que les experts consultés ont conclu à l'absence de risque d'exposition à l'amiante. Une deuxième expertise pourrait cependant être réalisée pour infirmer ou confirmer leur conclusion.

Pedro BOUROUH répète que la demande des représentants du personnel vise simplement à identifier les personnes qui travaillaient aux ATP et à les informer qu'elles ont pu être exposées à l'amiante. Il leur appartient ensuite de réaliser un suivi. Cette information sera ainsi portée dans leur dossier médical et un lien pourra être établi en cas de maladie.

Bruno SAUNIER en conclut que l'administration doit dresser la liste des personnes ayant travaillé dans le bâtiment des ATP et les informer de la possibilité d'un éventuel risque d'exposition à l'amiante, tout en précisant que les experts considèrent qu'il est nul.

Gérald PARISSÉ note que les agents partis en retraite doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent être pris en compte afin qu'ils puissent réaliser un suivi médical concernant l'amiante.

Alexis MANOUVRIER souhaite savoir pourquoi les conclusions de l'expertise sont remises en cause par les représentants du personnel.

Intervention très succincte hors micro.

Alexis MANOUVRIER précise que le sujet a été examiné en CHSCT, comme indiqué dans le tableau de suivi. Il réitère son incompréhension devant les doutes formulés par les représentants du personnel sur la conclusion des experts. Il estime que les experts ont produit un rapport dont les conclusions sont rassurantes et que les représentants du personnel doivent apporter la preuve du bien-fondé de leur questionnement.

Françoise PINSON explique que les agents ont travaillé dans un établissement avec de l'amiante. Le problème des agents partis à la retraite a été soulevé depuis longtemps par les représentants du personnel. Les textes demandés par ces derniers ne sont pas communiqués car, selon l'administration, ils n'existent pas ou n'ont pas été trouvés. Aucune suite n'a été donnée pour cette raison. Les représentants du personnel ignorent sur quelle base ont travaillé les experts pour produire leur rapport, dans la mesure où les dossiers n'ont pas été transmis.

Bruno SAUNIER indique que les experts ont réalisé des relevés et des analyses.

Françoise PINSON note que ces relevés et analyses ont été réalisés plus de dix ans après l'exposition éventuelle des agents.

Alexis MANOUVRIER ignore comment il serait possible pour une personne souffrant d'une maladie pulmonaire de se retourner vers l'administration en arguant qu'elle a pu être exposée à l'amiante, compte tenu de l'impossibilité de le vérifier.

Interventions hors micro inaudibles (Françoise PINSON).

Nathalie RAMOS précise que l'expert présent lors du CHSCT du 9 octobre n'a pas exclu tout risque et a évoqué la taille des fibres, légèrement inférieure au seuil critique.

Bruno SAUNIER en convient mais ajoute que l'expert a également précisé que le risque aux ATP n'était pas supérieur à celui existant dans le métro parisien.

Nathalie RAMOS remarque que les personnes transitent dans le métro alors qu'elles demeurent à leur travail huit heures par jour, quasiment tous les jours de la semaine et ce pendant des années. Ainsi, les personnes qui travaillent sont plus exposées que celles qui prennent le métro.

Bruno SAUNIER entend que l'administration doit dresser la liste des personnes concernées.

Alexis MANOUVRIER demande à partir de quelle date les agents doivent être pris en considération et comment ?

Interventions hors micro (Gerald PARISSE).

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX précise que l'amiante était situé au niveau de la chaufferie, où a été posé un calorifugeage de protection. Les prélèvements sur ce lieu étaient satisfaisants en 1997. L'expert a insisté sur l'absence de risque lorsque l'amiante est en bon état, contrairement au cas où l'amiante se délite, et notamment en présence de flochage. La question du risque s'est posée au moment de l'ouverture des dalles, lors de l'arrivée dans le bâtiment du Ministère des Sports, avec la chute de fibres. Une protection a alors été demandée. De nouvelles mesures ont été réalisées et les résultats ont été encore une fois satisfaisants, du fait notamment de l'absence à cet endroit d'une ventilation forte. Le suivi pourrait donc porter sur les agents du Ministère des Sports arrivés après l'ouverture des dalles.

Gérald PARISSE signale que du quatrième au onzième étage, l'amiante était nommé en score 3, soit le niveau le plus dangereux. Les trois quarts du personnel sont par conséquent concernés, d'où la motivation des représentants du personnel. Les experts ont signalé ce fait, mais ne l'ont pas considéré comme dangereux.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX répète que le flochage a été rendu visible lors du déplacement des dalles, en 2010 ou 2011.

Gérald PARISSE en conclut qu'une nouvelle expertise doit être effectuée.

Coupure de l'enregistrement.

Bruno SAUNIER souhaite connaître la date à partir de laquelle l'expertise devrait intervenir.

Gérald PARISSE indique que certains agents des ATP ayant débuté leur carrière à l'ouverture du musée étaient encore présents dans l'établissement en 2013. Ces personnels doivent être pris en considération.

Bruno SAUNIER estime que tel n'est pas le point de vue des experts qui sont intervenus.

« Blanc » de plusieurs secondes suivi d'interventions hors micro inaudibles.

Bruno SAUNIER précise que l'amiante présent était confiné et souligne l'absence de poussière d'amiante. Il note éventuellement la possibilité d'une exposition réelle lors de l'ouverture des dalles.

Interventions hors micro inaudibles. (Françoise PINSON) (Vérifié)

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX réaffirme que lors de l'ouverture des dalles, où le flocage a été mis en évidence, les prélèvements d'atmosphère ont été rassurants.

Françoise PINSON demande à quelle date ont été effectués ces prélèvements.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX répond qu'ils ont débuté en 2010 ou 2011 et qu'ils sont intervenus sur plusieurs années.

Interventions hors micro.

Alexis MANOUVRIER répète qu'il convient alors de reprendre les résultats réalisés depuis 2010 et 2011, à partir de l'ouverture des dalles. Le cas échéant, l'expert sera consulté pour préciser le fondement de son analyse avant de présenter un nouveau point au sein du CHSCT.

Françoise PINSON considère qu'il convient d'être clair sur le sujet. D'une part, les représentants du personnel n'ont jamais été destinataires des documents. D'autre part, les représentants du personnel parlent de l'ensemble des zones susceptibles d'être classées dangereuses.

Gérald PARISSE ajoute que l'analyse a été réalisée dans un lieu restreint, à savoir un bureau, alors même que le bâtiment dans son ensemble est concerné. L'analyse est en effet centrée sur la zone précise où des dalles ont été percées pour faire passer des câbles. Les représentants du personnel souhaitent une analyse sur l'ensemble du bâtiment et sur l'ensemble des agents, qui ont circulé dans les bureaux et les réserves etc..

Bruno SAUNIER s'interroge sur la possibilité de demander une nouvelle analyse sur les principes généraux, en fonction de l'état des lieux du bâtiment, et qui puisse se centrer sur la période d'ouverture des dalles. Il demande aux représentants du personnel s'ils sont favorables au recours à un expert de l'amiante qui effectuerait un rapport sur les risques éventuels dans le bâtiment en fonction de la situation décrite, à savoir un confinement de l'amiante dans le bâtiment, outre la question particulière de l'ouverture des dalles en 2010 et les analyses qui ont suivi. Une telle expertise permettrait d'établir un point de vue le plus exhaustif possible sur les risques éventuellement encourus. A la suite de ce rapport, il conviendra de se prononcer sur l'évolution du dossier.

Pedro BOUROUH préconise la communication de ce rapport aux représentants du personnel avec les documents ayant servi à sa réalisation.

Alexis MANOUVRIER constate le besoin de transparence des représentants du personnel et s'engage à y répondre favorablement. Il fait confiance à l'expert, dont c'est le métier, ainsi qu'à son analyse.

Coupure de l'enregistrement. (Quelques secondes de « blanc » vérifiées)

Yann ROGIER craint qu'une expertise supplémentaire ne soit inutile. Il avance la possibilité de faire appel à une expertise agréée, dans la mesure où les représentants du personnel ne se fient pas aux éléments transmis.

Françoise PINSON déclare que les représentants du personnel feront donc appel à une expertise agréée, par l'intermédiaire du Ministère du Travail.

Yann ROGIER précise que le recours à une expertise agréée nécessite une délibération du CHSCT.

Françoise PINSON réaffirme la volonté des représentants du personnel de demander une expertise agréée.

Bruno SAUNIER soumet aux représentants du personnel du CHSCT la proposition de recourir à un expert agréé par le Ministère du Travail pour réaliser l'expertise concernant le bâtiment des ATP, ancien Musée des arts et traditions populaires.

Les représentants du personnel se prononcent favorablement à l'unanimité pour le recours à une expertise agréée.

Yann ROGIER ajoute qu'il s'agit d'un expert indépendant agréé par le Ministère du Travail pour intervenir auprès des CHSCT.

Coupure de l'enregistrement.

Gérald PARISSÉ demande si l'expert qui sera nommé par le Ministère du Travail peut visiter les locaux du musée des Arts et traditions populaires (ATP).

Interventions hors-micro.

Bruno SAUNIER indique que si c'est une question interne au MCC, c'est envisageable. L'expert proposera lui-même une méthodologie.

Alexis MANOUVRIER rappelle que le CHSCT a décidé, par un vote, de faire appel à un expert agréé. Il se demande si cet expert réalisera un rapport sur l'analyse déjà établie par l'expert indépendant ou s'il réalisera lui-même une nouvelle analyse.

Coupure de l'enregistrement.

Yann ROGIER précise la problématique. Une partie des représentants du personnel et de leurs experts interpelle l'administration de manière récurrente afin qu'elle organise un suivi individuel des agents ayant travaillé au musée des ATP. Or le médecin de prévention et les experts consultés n'estiment pas cette démarche nécessaire. Ainsi, l'expert agréé déterminera la pertinence ou non de ce suivi individuel.

Pedro BOUROUH rappelle que les représentants du personnel souhaitent principalement que le personnel soit informé de la situation. Ils pourront ensuite décider eux-mêmes s'ils désirent ou non un suivi.

Alexis MANOUVRIER ajoute comprend que l'expert jugera de l'existence d'un risque d'exposition. Dans ce cas-là, les salariés concernés seront prévenus par courrier et pourront par la suite bénéficier d'un suivi individuel. Cependant, à ce jour, l'administration considère, à juste titre, que la situation ne présente pas de danger.

Gérald PARISSÉ souligne que l'expert réalisera son analyse sur la base des documents fournis par l'administration et dont ne disposent pas les représentants du personnel.

Yann ROGIER signale que l'expert engagera sa propre responsabilité.

Bruno SAUNIER ajoute que l'administration ne lui imposera pas les éléments à analyser.

Pedro BOUROUH souhaite que lui soient fournis les documents sur lesquels le premier expert s'est appuyé pour dresser son analyse.

Alexis MANOUVRIER annonce que l'expert devra justifier son avis et fournir un maximum d'informations.

Warda BALAH-CHIKHA estime que le tableau de suivi est peu lisible. Par ailleurs, les représentants du personnel ne peuvent pas accepter l'inscription « sans suite ». En outre, il est parfois indiqué « fait » dans certaines cases alors que le sujet a simplement été abordé en CHSCT. Des réponses sont encore attendues sur ces points.

Alexis MANOUVRIER indique que le tableau de suivi présente l'ensemble des sujets selon la forme que le CHSCT a prédéfinie.

Warda BALAH-CHIKHA précise que la forme du tableau de suivi a été imposée par l'administration. Elle demande une fiche de suivi pour chaque établissement. Cette manière de procéder permettra une meilleure lisibilité.

Alexis MANOUVRIER propose de réaliser une nouvelle mise en page du tableau selon les demandes des représentants du personnel. Ceux-ci jugeront ensuite si cette présentation leur convient ou non.

Pedro BOUROUH reprend les éléments notés sur le tableau de suivi relatifs au Musée national de la Préhistoire, en page 4. Il évoque « l'installation de la section syndicale SUD dans le local commun prévu à cet effet ». Il rappelle qu'il s'agit d'un local provisoire et non définitif.

Le deuxième point relatif aux pages manquantes du registre devrait être réglé. En effet, la Direction n'a pas manqué de fournir ces pages. Le registre avait été consulté sur place lors d'une visite du CHSCT.

Par ailleurs, la situation relative aux difficultés de suivi du personnel par la médecine de prévention n'a pas évolué. Le médecin ne travaille pas au sein du musée. Les agents doivent donc se déplacer.

Un système de talkie-walkie plus efficace était prévu pour la fin de l'année 2014. Cependant, il n'a toujours pas été mis en place et ne le sera probablement pas avant longtemps.

Pedro BOUROUH souhaite obtenir des informations de la part d'Alexis MANOUVRIER concernant les mises en œuvre des recommandations suite à la réunion budgétaire.

Alexis MANOUVRIER propose de dresser un bilan de cette réunion dans l'après-midi.

La séance est suspendue de 12 heures 50 à 14 heures 15.

Françoise PINSON indique que l'arrêté portant désignation des membres du CHSCT n'a pas été inclus dans le dossier de préparation du CHSCT. Malgré l'absence de parité administrative, elle souhaiterait tout de même connaître le nom du Président et des autres intervenants ainsi que leur poste.

Bruno SAUNIER répond que la Présidence est assurée par la Directrice chargée des musées de France ou par son représentant.

Françoise PINSON note que Bruno SAUNIER occupe donc, ce jour, le poste de Président.

Alexis MANOUVRIER explique que la fonction qu'exerce Bruno SAUNIER lui permet de représenter la Directrice chargée des musées de France.

Bruno SAUNIER ajoute que Christophe CLEMENT, son adjoint, pourraient également occuper le poste de Président.

Françoise PINSON annonce que le Comité technique (CT) des Musées est prévu le vendredi 3 avril 2015, veille du week-end de Pâques. Au nom de la CGT-Culture, elle demande qu'une nouvelle date soit proposée.

Alexis MANOUVRIER indique par ailleurs que Carole ETIENNE-BOISSEAU a été désignée en tant que responsable ayant autorité en matière de ressources humaines. De plus, selon les problématiques, des membres de la sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG) peuvent être présents. Alexis MANOUVRIER remplace Carole ETIENNE-BOISSEAU, absente ce jour.

Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail des sites (pour information)

Bruno SAUNIER prévient qu'il manque certains registres.

Jean-Pierre PINSON souhaiterait que les registres soient tamponnés afin de pouvoir en déterminer la provenance.

Kevin THIERY indique que les pièces jointes au dossier sont nommées.

Warda BALAH-CHIKHA souligne le manque de clarté de certains noms de pièces jointes. SUD se réjouit que le musée d'Ecouen dispose enfin d'une feuille de registre, bien qu'elle date de mars 2014. En revanche, Warda BALAH-CHIKHA s'inquiète du signalement d'un agent ayant remis sa démission. Par ailleurs, plusieurs agents des Eyzies ont signalé des odeurs nauséabondes. Il n'est pas tolérable de voir inscrit que ce problème intermittent ne peut être traité.

Bruno SAUNIER donne lecture de la réponse apportée : *« Les odeurs nauséabondes trouvent leur origine dans les désordres du chantier de construction du musée, dans l'absence d'événements et dans certaines toilettes : mauvaise conception du dispositif et de l'évacuation des eaux. Les désordres ont été examinés par un expert agréé qui n'a pas pu trouver de solution appropriée. Il ne faudrait toutefois pas donner l'impression que ces mauvaises odeurs sont présentes en permanence dans l'enceinte de l'établissement. Elles apparaissent quelquefois, honnêtement, rarement, en périodes de changement de temps. »*

Frédéric MASVIEL ajoute que des problèmes de diverses natures peuvent se poser dans l'évacuation des eaux usées ou « eaux grises ». Ils sont généralement résolus rapidement. Les mauvaises odeurs peuvent être liées au réseau public. Une absence de clapet anti-retour, par exemple, peut provoquer une arrivée des eaux d'égout au sein même de l'installation de l'établissement. Dans ce cas-là, la commune doit être sollicitée. Les odeurs nauséabondes sont généralement traitées par la mise en place d'un évènement à la verticale des évacuations. Il permet d'éviter le désiphonnage des sanitaires. Ces problèmes techniques s'avèrent souvent compliqués à résoudre. La situation mériterait certainement une expertise plus approfondie.

Pedro BOUROUH annonce que la situation dure depuis la livraison du bâtiment. Les odeurs apparaissent par intermittence. Elles sont récemment devenues plus présentes. Une personne est venue nettoyer les conduits. Cependant, Pedro BOUROUH doute de l'efficacité de cette mesure. En outre, les tuyaux d'évacuation de l'établissement sont situés plus bas que ceux de la commune. Ainsi, tout le circuit devrait être réétudié. Certains tuyaux ont été calfeutrés afin d'éviter que les odeurs se répandent dans la totalité

de l'établissement. Malheureusement, ces mesures ne suffisent pas. Les mauvaises odeurs, très prégnantes, envahissent régulièrement le PC de sécurité, poste occupé 24 heures sur 24. Une nouvelle expertise organisée par Frédéric MASVIEL s'avérerait bénéfique.

Frédéric MASVIEL signale qu'une mission sur le plan sûreté et sécurité avait déjà été prévue avec l'ingénieur conseil du service des musées de France. Les problèmes d'odeurs pourront donc être étudiés à cette occasion.

Nathalie RAMOS s'étonne que le registre de Cluny ne comporte qu'une seule page. En effet, depuis le CHSCT de novembre, plusieurs remarques ont été notées dans ce registre.

Françoise PINSON déplore que ces réclamations n'apparaissent pas. Elles ne peuvent donc pas être étudiées en séance.

Nathalie RAMOS rappelle que, lors du dernier CHSCT, les registres avaient disparu. Ces problèmes de diffusion doivent être réglés avant la prochaine séance.

Pedro BOUROUH décrit à nouveau les problèmes liés aux médecins de prévention du Musée national de la Préhistoire. Un agent du centre des monuments nationaux (CMN), en situation de handicap, se plaint de ses conditions de travail. Chaque catégorie de personnel, à savoir CMN, réunion des musées nationaux (RMN) ou service à compétence nationale (SCN), dépend d'un médecin différent. Pedro BOUROUH avait demandé un audit afin d'étudier la possibilité d'une mutualisation du médecin de prévention pour tout le personnel du musée. Par ailleurs, les espaces dédiés aux bureaux s'avèrent trop restreints.

Alexis MANOUVRIER indique que les employeurs diffèrent. Or les médecins de prévention leur sont rattachés. Il pourrait être envisagé que le même médecin travaille pour le compte des trois employeurs. En revanche, Alexis MANOUVRIER ignore comment est effectué le choix du médecin du travail et s'il faut un préavis pour en changer.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX explique que l'établissement public peut choisir un service inter-entreprises ou mettre en place une convention avec des médecins. Le choix d'un seul médecin se justifie par une logique de site.

Alexis MANOUVRIER estime que disposer d'un seul médecin impliquerait une plus grande présence de celui-ci sur le site.

Interventions hors-micro

Warda BALAH-CHIKHA s'étonne, s'agissant du musée de Cluny, que le nouveau registre commence en page 20. Par ailleurs, elle considère qu'une simple demande de lampes de poche ne devrait pas impliquer une réflexion si poussée de la part de l'administration.

Françoise PINSON souligne que les soucis récurrents du personnel du musée de Cluny ne sont pas pris en compte.

Nathalie RAMOS ajoute que la page du registre fournie ne révèle pas la totalité des problèmes. En effet, bien qu'utile, la demande de lampes de poche pour le contrôle des sacs ne représente pas la préoccupation principale des agents. D'autres, plus importantes, ne sont pas mentionnées dans ce registre.

Nathalie LENORMAND s'étonne de l'absence du registre de Malmaison. En effet, depuis le dernier CHSCT, trois pages ont été remplies.

Françoise PINSON déplore de ne disposer que de trois pages de registres pour cette première réunion, en 2015, de la nouvelle mandature.

Alexis MANOUVRIER admet la nécessité de partir sur de bonnes bases. Il souhaite insister auprès des établissements sur l'importance de remettre au CHSCT l'ensemble des pages du registre. La Direction réfléchira aux manières de mieux formaliser cette obligation.

Françoise PINSON souligne le rôle de la Direction dans la vérification du respect des demandes des instances par les chefs d'établissements. Les CHSCT ne pourront travailler en bonne intelligence sans l'appui de la Direction pour la récupération des documents.

Warda BALAH-CHIKHA annonce que le CHSCT ne dispose d'aucune fiche relative aux accidents de travail. Or elles s'avéreront nécessaires pour travailler sur les plans de prévention. Ainsi, les membres du CHSCT sauront quels éléments prioriser.

Le plan de prévention du Ministère doit être décliné dans chaque SCN. En effet, chacun d'eux ne dispose pas des mêmes problématiques ni des mêmes risques. Ainsi, il semble pertinent de disposer de fiches d'accidents de travail par établissement.

- **Programme des travaux dans les SCN (pour information)**

- **SBADG**

Bruno SAUNIER rappelle que chaque membre du CHSCT a reçu une fiche présentant la nature des travaux par établissement ainsi que leurs phases et le calendrier. Le déménagement de l'INHA sera à nouveau abordé lors du prochain CT, une fois que la date sera arrêtée. Le chantier du quadrilatère Richelieu a pris du retard. Le bâtiment devrait être livré en janvier 2016. La livraison sera suivie d'une période de fonctionnement à blanc. Ainsi, le déménagement physique des agents et des collections devrait commencer en mars 2016, soit six mois plus tard que prévu initialement. Tout n'est pas encore définitivement programmé. La Direction attend une note de la part de l'INHA pour préciser le calendrier. Des informations plus précises devraient être disponibles d'ici le prochain CT.

- **Musée du Moyen Age, thermes et hôtel de Cluny**

Frédéric MASVIEL indique que le PC de sécurité du musée de Cluny a été rénové et livré en 2014. Il ne fera donc plus l'objet de travaux ultérieurs dans le cadre des marchés. Le musée travaille actuellement sur le projet d'accueil. La remise des études d'avant-projet définitif (APD) était prévue pour février 2015. Cependant, le calendrier présent dans le document n'est pas tout à fait à jour. Ainsi, l'APD sera reçu dans les prochains jours. Selon le calendrier prévisionnel, le chantier débutera en 2016. Par ailleurs, les salles muséographiques de Cluny seront réaménagées. Celles-ci se trouvent en dehors du périmètre de Cluny 4. Le projet se trouve en phase d'étude de programmation. Elle aboutira dans le courant de l'année 2015.

Bruno SAUNIER souligne la nécessité d'un CHSCT spécial spécifique sur le musée de Cluny. Ainsi, chacun pourra effectuer les observations nécessaires suffisamment en amont pour permettre une évolution de certains éléments du projet.

Warda BALAH-CHIKHA demande des précisions sur les salles muséographiques concernées par le réaménagement.

Frédéric MASVIEL répond que ce projet concerne l'ensemble du musée en dehors de l'accueil. Tout le parcours muséographique sera repensé pour faire suite au projet d'accueil Cluny 4.

Warda BALAH-CHIKHA ne comprend pas le calendrier des différents projets. Elle souhaite que les comptes rendus du Comité d'utilisateurs soient envoyés aux représentants du personnel avant le prochain CHSCT.

Frédéric MASVIEL précise que les dates inscrites sur le calendrier relatives au projet de réaménagement des salles muséographiques concernent les phases de programmation et d'études. Il ne s'agit pas de phases opérationnelles. Ces phases ne s'inscrivent pas dans le projet d'accueil qui a fait l'objet d'un concours en 2014. Le projet Cluny 4 a été lancé pour régler les difficultés d'accueil du public. Un nouvel espace d'accueil sera aménagé et une extension vers la terrasse Boeswillwald sera créée. Suite à ce projet, une réorganisation des salles muséographiques sera effectuée. En effet, l'accueil ne se trouvera plus à sa place actuelle. Son déplacement impacte donc le parcours muséographique.

Nathalie RAMOS demande quelles seront les conséquences sur le fonctionnement du musée et son ouverture au public. Elle s'enquiert d'un éventuel redéploiement des agents.

Frédéric MASVIEL répond qu'à ce stade, rien n'a encore été défini clairement, d'où l'intérêt des études de programmation. L'entrée et l'accueil se trouveront à l'opposé de leur situation actuelle. Le parcours des visiteurs sera modifié mais il utilisera les mêmes espaces.

L'équipe scientifique du musée a travaillé sur le projet scientifique et culturel. Il a été présenté en commission scientifique des musées nationaux le 19 décembre 2014. La lettre de validation de ce projet n'a pas encore été reçue. Cependant, la commission a rendu un avis favorable à l'unanimité. Ce projet englobe une refonte du parcours muséographique et de la présentation des collections, à l'exception de la salle de la Dame à la Licorne ou de la salle gothique. A ce stade, il s'avère impossible de prévoir les

incidences sur les conditions de travail des agents.

Nathalie RAMOS indique que le sujet du mode de fonctionnement du musée pendant la phase de travaux avait été abordé lors du CHSCT du 28 novembre 2014. Marie-France COCHETEUX a clairement annoncé que le musée ne fermerait pas. Nathalie RAMOS souhaiterait une confirmation.

Frédéric MASVIEL ignore si le musée fermera ou non. L'étude de programmation permettra de déterminer les actions à mener et leurs conditions.

Nathalie RAMOS rappelle que Frédéric MASVIEL estime que les travaux du PC ont été terminés en 2014. Or certaines modifications programmées n'ont toujours pas été effectuées. Nathalie RAMOS considère donc ces travaux comme inachevés. Par ailleurs, la Directrice du musée avait présenté Cluny 4 comme étant un projet de réparations. Lors du dernier CHSCT, Nathalie RAMOS avait contesté l'utilisation de ce terme. Par ailleurs, certains éléments livrés nécessitent de nouvelles modifications. La situation s'avère insatisfaisante, notamment concernant les conditions de travail des personnels et de l'encadrement.

Frédéric MASVIEL explique que les rénovations du PC de sécurité s'inscrivent dans le périmètre du marché avec l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), maître d'ouvrage délégué. Une convention a été signée avec l'OPPIC pour cette opération. Ces travaux de rénovation ont été contractualisés et comprennent une garantie de parfait achèvement. La réception des travaux a été effectuée. Les travaux sont donc clôturés par rapport au marché, bien que quelques modifications restent nécessaires.

Françoise PINSON signale qu'il est inscrit dans la fiche que les études de programmations et le choix du programmiste des aménagements des salles muséographiques existantes, hors périmètre Cluny 4, sont prévus en 2015. D'après des propos de Bruno SAUNIER lors du dernier CHSCT, la réorganisation du circuit de visite impactera fortement les conditions de travail des agents. Françoise PINSON insiste sur l'importance d'étudier ces impacts dès maintenant.

Bruno SAUNIER ignore quelle est l'échéance prévue pour réorganisation du circuit de visite. Celle-ci aura nécessairement des conséquences sur les conditions de travail. Cependant, en 2015, ce projet entre en phase de préparation et de choix du programmiste. L'analyse des conditions de travail des agents reste donc trop prématurée.

Alexis MANOUVRIER admet cependant la nécessité d'une vigilance sur ce point.

Françoise PINSON souligne l'importance d'une visite et d'une réunion de CHSCT spécifique pour le musée de Cluny.

Nathalie RAMOS rappelle que les questions des membres du CHSCT restent parfois en suspens parce qu'il s'avère trop tôt pour y apporter une réponse précise. Cependant, des décisions sont ensuite prises, entre deux réunions de CHSCT, sans que ses membres en aient été informés.

Bruno SAUNIER précise que le CHSCT spécifique Cluny a justement été programmé par

l'administration afin de fournir des informations claires aux représentants du personnel.

Nathalie RAMOS espère que la prochaine visite du musée de Cluny ne sera pas aussi rapide et restrictive que la précédente.

Bruno SAUNIER précise qu'il s'agira de se mettre d'accord sur le mode opératoire pour la fois suivante.

- **Musée national de la Renaissance d'Ecouen**

Frédéric MASVIEL cite les opérations prévues au musée d'Ecouen : la restauration des appartements des bains et la mise en conformité électrique. L'OPPIC joue également le rôle de maître d'ouvrage pour ces travaux. Cette restauration bénéficie d'un financement Monument historique (MH). La notification des marchés est prévue pour le premier trimestre 2015, pour un démarrage des travaux à partir du mois de mars. La livraison sera effectuée en juillet 2016 après seize mois de travaux. Ces appartements des bains, au sous-sol du château d'Ecouen, abritaient des installations électriques telles qu'un tableau général de basse tension. Ils seront rendus accessibles au public. Le système électrique sera déplacé et mis aux normes.

Bruno SAUNIER indique que l'appartement des bains se trouve en dessous du pavillon situé à droite de l'entrée. Les collections issues des fouilles de l'atelier de Bernard PALISSY au Louvre y seront présentées. Celles-ci sont stockées dans les réserves du musée d'Ecouen. Dans un premier temps, les salles seront restaurées et ouvertes au public. Cependant, elles resteront vides. Dans un second temps, les collections de l'atelier de Bernard PALISSY y seront présentées en fonction de l'avancement de leur restauration. Aucun calendrier précis n'a encore été défini. En effet, les travaux n'ont pas encore démarré. Or, étant donné qu'ils sont réalisés dans un monument historique, ils sont susceptibles de subir des imprévus, malgré les nombreuses études et sondages réalisés en amont.

Quelques secondes de « blanc ».

Pedro BOUROUH souligne que ces travaux n'ont jamais été présentés aux membres du CHSCT alors qu'il est prévu qu'ils commencent au mois de mars 2015. Il souhaite donc voir les projets et étudier leurs conséquences sur les conditions de travail du personnel. Il déplore que le CHSCT soit mis devant le fait accompli.

Réponse hors micro suivi d'un « blanc » assez long.

Françoise PINSON considère que le CHSCT doit être informé même si un coordinateur de sécurité de l'OPPIC travaille sur ce projet. Bien que les travaux ne touchent qu'une partie de l'architecture du bâtiment, le CHSCT doit disposer, en amont, d'éléments d'information sur le projet. En effet, ce dernier peut impacter le personnel. Des incidents peuvent survenir. Le CHSCT doit pouvoir exercer son rôle correctement.

Yann ROGIER estime que le CHSCT n'a pas besoin de connaître tous les travaux si ceux-ci n'impactent pas directement les conditions de travail. En revanche, il doit être informé si la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) le juge

nécessaire et si les travaux touchent l'activité des personnels.

Françoise PINSON déplore le manque d'information du CHSCT.

Bruno SAUNIER souligne donc l'intérêt de ce point de l'ordre du jour. Les travaux d'Ecouen n'impactent pas les conditions de travail et de sécurité des agents. En effet, ils sont réalisés dans des parties actuellement fermées au public.

Gérald PARISSÉ aurait souhaité que des documents plus détaillés, dont des plans, soient fournis aux représentants du personnel.

Warda BALAH-CHIKHA demande si un agent de sécurité surveille les travaux et si ces derniers se situent près d'autres salles. En effet, ils peuvent générer du bruit, des odeurs ou de la poussière. Le CHSCT avait déjà été tenu dans l'ignorance de travaux qui se situaient dans la cour du château d'Ecouen. Pourtant, ils ont dérangé tous les personnels et les visiteurs. De plus, un point d'information à ce sujet avait été demandé. Par ailleurs, le musée d'Ecouen fournit rarement son registre d'hygiène et de sécurité. Warda BALAH-CHIKHA déplore que cet établissement se dédouane de ses responsabilités envers le CHSCT.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que le mois de mars 2015 est déjà entamé. Or une grande partie des travaux présentés ce jour commence en 2015. Etant donné le nombre de travaux présentés ce jour, les membres du CHSCT ne disposeront pas de suffisamment de temps pour étudier également les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), les plans d'actions, les registres et les conditions de travail du personnel.

Alexis MANOUVRIER annonce que, selon l'article 57 du décret, « *tous les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail des agents* » sont présentés en CHSCT. « *Le projet est considéré comme devant être soumis au CHSCT dans le cas où la modification des conditions de travail qui est envisagée concerne un nombre significatif de salariés et conduit sur le plan qualitatif à un changement déterminant des conditions de travail des salariés.* » La jurisprudence sociale précise les notions de « déterminant » et « significatif ». « *Le CHSCT doit être consulté dès lors que le projet en cause peut avoir des conséquences, quand bien même celles-ci seraient positives, sur l'exercice des missions* ». Par ailleurs, le nombre de salariés impactés ne détermine pas à lui seul l'importance du projet. Ainsi, la Direction et le CHSCT doivent suivre une approche de juste mesure de l'importance des travaux. Pour apprécier cette juste mesure, la première étape consiste en un point d'information. Les membres du CHSCT déterminent ensuite si celui-ci est suffisant. L'expertise de Frédéric MASVIEL apporte également une aide précieuse.

Yann ROGIER indique que le rôle du CHSCT consiste à infléchir les projets dans le sens de l'amélioration des conditions de travail ou la prévention des risques. Cependant, un projet de restitution « monument historique » ne peut être modifié par le CHSCT, au contraire du déroulement du chantier. Celui-ci est soumis à une coordination SPS. Cependant, le projet ne fait pas l'objet d'un plan de prévention auquel sont associés les représentants du personnel.

Warda BALAH-CHIKHA considère que le point d'information sur les travaux d'Ecouen a été prévu trop tard.

Bruno SAUNIER admet le bien-fondé des interrogations des représentants du personnel concernant les travaux du musée de Cluny. En revanche, les travaux « monument historique » de l'appartement des bains situé au sous-sol du château d'Ecouen n'impactent pas le circuit de visite actuel ni les conditions de travail des agents. Ils auraient pu ne pas être inscrits dans le tableau présenté ici.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que le CHSCT n'avait pas été informé des travaux de pavage de la cour alors qu'ils impactaient le personnel. Elle s'inquiète du manque de données détaillées sur les travaux actuels.

Françoise PINSON ajoute que, bien qu'ils s'agissent de travaux « monument historique », le CHSCT doit disposer de données en amont afin de pouvoir en étudier les éventuelles conséquences. Ici, le CHSCT est informé des travaux alors qu'ils commencent ce même mois : en mars 2015. Françoise PINSON déplore que la Direction considère que le CHSCT n'est pas concerné par certains travaux.

Pedro BOUROUH estime que les travaux finiront nécessairement par impacter les personnels. En effet, une fois les salles ouvertes, certains seront amenés à travailler en sous-sol. Une réorganisation sera nécessaire. Selon la surface visitable que représentent ces salles, un besoin de personnel supplémentaire pourrait exister. Le CHSCT est donc concerné.

Alexis MANOUVRIER suppose qu'une erreur de frappe a été effectuée dans le document. En effet, les marchés sont notifiés au premier trimestre 2015. Or il est noté que les travaux débutent avant la fin de ce premier trimestre. Le calendrier doit donc être vérifié.

Bruno SAUNIER ajoute que l'organisation de la visite de ces salles n'a pas encore été définie. Ainsi, il considère que les conditions de travail des personnels concernés par leur ouverture seront à étudiées au regard des réflexions, mais pas dans l'immédiat.

Nathalie RAMOS considère que les conditions de travail à venir doivent pourtant être réfléchies en amont.

Bruno SAUNIER annonce que le musée national de la renaissance fournira son projet scientifique et culturel en 2015. Il déterminera, pour les cinq à dix ans qui viennent, les axes de développement et d'orientation. Ce projet est en cours d'élaboration. Sur le moyen terme, d'ici deux ans environ, des modifications auront lieu.

Pedro BOUROUH déplore l'oubli récurrent des personnels dans les projets culturels des musées. Ces derniers sont généralement élaborés pour le bien des collections uniquement.

Au départ, le projet du musée national de la Préhistoire intégrait un effectif de cinq ou six agents pour l'ensemble du musée avec une maison de gardien. Or ce nombre s'est avéré très insuffisant. Les personnels sont donc désormais entassés dans les bureaux. En outre, l'espace pour les collections reste trop restreint.

Bruno SAUNIER indique que chaque musée conduit son projet scientifique et culturel (PSC) comme il l'entend. Il est élaboré par une ou plusieurs personnes selon les établissements. Ce genre de projet représente avant tout une réflexion intellectuelle, non pas sur le mode de développement matériel ou économique mais sur le parcours muséographique, l'identité du musée et les collections. Les modèles économiques et organisationnels sont réalisés dans une deuxième phase. Ainsi, les personnels ne sont pas oubliés. La viabilité du PSC et ses conditions d'exécutions sont déterminées une fois qu'il est élaboré. Bruno SAUNIER ignore comment la réflexion autour du musée national de la Préhistoire s'est déroulée. La Direction souhaite à l'avenir éviter les problèmes survenus dans ce musée.

La Directeur d'Ecouen a indiqué que l'ouverture au public de l'appartement des bains ne provoquera pas une « révolution ». La situation actuelle sera adaptée de façon pragmatique. L'administration et le CHSCT doivent cependant rester vigilants.

Nathalie RAMOS déplore que les PSC soient élaborés par des personnes qui ne sont jamais en contact avec le public. Elles ignorent donc les réactions et le mode de fonctionnement des visiteurs. Elles tendent trop souvent à oublier non seulement le personnel mais également le public. Les scénographes et les conservateurs d'expositions le démontrent régulièrement lors de la mise en place d'expositions temporaires. Le personnel en contact avec le public devrait être associé à ces réflexions scientifiques et culturelles. Il pourrait donner son avis afin de construire un parcours plausible et acceptable pour les conditions de travail.

Bruno SAUNIER annonce que les PSC se sont nettement améliorés par rapport à certains rendus il y a quelques années. Le PSC du musée Rodin est considéré comme exemplaire.

Pedro BOUROUH insiste sur la participation du personnel en contact avec le public à l'élaboration du PSC. Actuellement, ils sont obligés de s'adapter au projet établi.

Bruno SAUNIER estime que le personnel doit plutôt être intégré dans la phase organisationnelle gérée par le programmiste.

Françoise PINSON déclare que le PSC est l'occasion de dresser un état des lieux de la situation en termes de personnels ou de travaux administratifs. Suite à un CHSCT M, la parité syndicale a réussi à obtenir la diffusion d'une note autorisant les représentants du personnel à demander les PSC en CHSCT.

- **Domaines et châteaux de Malmaison, Bois-Préau et Ile d'Aix**

Frédéric MASVIEL annonce qu'un diagnostic thermique des différents sites de Malmaison a été rendu quinze jours auparavant lors du dernier comité de pilotage. Les opérations concernées se trouvent sous la maîtrise d'ouvrage de l'OPPIC. Des études sont en cours. Plusieurs scénarii seront proposés en fonction du diagnostic technique.

Le musée napoléonien de l'Ile d'Aix ne fait pas l'objet d'une opération en cours. Cependant, des remontées d'humidité par capillarité dans les murs ont été observées. Elles affectent l'état sanitaire du bâti. En lien avec la commission régionale des

monuments historiques (CRMH) de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), il est envisagé de briser la dalle de béton se trouvant en sous-sol afin de le « laisser respirer ». Ces travaux de conservation « monument historique » n'ont pas d'incidence sur le musée.

Des dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont en cours d'élaboration au musée africain. Les opérations seront découpées par tranches fonctionnelles et par tranches budgétaires. Elles concernent l'amélioration muséographique et scénographique et la mise en accessibilité du musée africain de l'île d'Aix. La phase d'études se déroulera durant l'année 2015. Les travaux s'échelonneront au moins jusqu'en 2017.

Nathalie LENORMAND note que les études pour le chauffage de Malmaison auront lieu en 2015 et 2016. Pourtant, la Direction du château avait annoncé aux agents que les travaux seraient réalisés en 2015.

Frédéric MASVIEL indique qu'un planning a été transmis par l'OPPIC lors du dernier comité de pilotage. Les résultats du diagnostic thermique sont encore attendus. Parmi les douze scénarii envisagés, trois seulement sont viables. Etant donné les délais légaux de notification de marchés et de consultation des entreprises, les travaux ne pourront démarrer avant 2016.

Nathalie LENORMAND ajoute qu'il est prévu de réaménager la salle de bain des agents de nuit. Pourtant, ces travaux ne sont pas indiqués sur le document.

Frédéric MASVIEL précise qu'il dispose de plus d'informations sur les opérations gérées par l'OPPIC que sur celles dont la maîtrise d'ouvrage est effectuée directement par le SCN. Il ignore qu'une amélioration des sanitaires est prévue.

- **Musée national de Port-Royal des Champs**

Frédéric MASVIEL indique que le projet du musée de Port-Royal des Champs comprend des enjeux de restauration d'un monument historique sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte en chef des monuments historiques. Cette opération concerne essentiellement l'aménagement du logis nord avec la création d'espaces d'accueil, de postes de travail et une amélioration de l'accessibilité. Une visite du CHSCT a déjà eu lieu sur place. Le DCE est actuellement en attente de validation par le service des musées de France (SMF). Ce dernier a formulé des remarques sur l'ergonomie de certains postes de travail. Le maître d'œuvre en tiendra compte. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2015.

Dans un deuxième temps, le parcours muséographique sera réaménagé. Actuellement, l'opération se trouve en phase d'étude et de choix du muséographe. Elle impactera assez peu le personnel.

- **Musée de la Préhistoire**

Bruno SAUNIER annonce qu'aucune opération n'est programmée.

Pedro BOUROUH ajoute que la programmation de 2014 est restée inachevée. Ainsi, onze

ans après son ouverture, le musée comporte toujours des vitrines provisoires. De plus, certaines ne disposent même plus d'éclairage.

Frédéric MASVIEL rappelle que le pôle muséographie a prévu une mission aux Eyzies de Tayac.

- **Musée Magnin**

Frédéric MASVIEL cite les divers projets : aménagements de salles d'expositions et d'espaces divers et amélioration de l'accessibilité. Ils sont soumis à un conventionnement avec la RMN avant de désigner une maîtrise d'ouvrage qui devrait être la DRAC et non l'OPPIC. Ainsi, certains sujets doivent d'abord être traités d'un point de vue administratif avant de commencer les opérations. Ces dernières restent donc en suspens.

- **Musée national de Lattre et maison natale Clemenceau**

Frédéric MASVIEL indique qu'il co-pilote la maîtrise d'ouvrage avec la cellule technique de la DRAC. Un jury se tiendra la semaine suivante afin de choisir la maîtrise d'œuvre. Les équipes retenues lors d'un premier jury ont effectué une visite de l'établissement. Le projet correspond à l'aménagement de la maison natale de Georges Clemenceau. La livraison, au moins partielle, de cette maison est prévue en mars 2017, selon une demande des élus locaux. Ils souhaitent que l'établissement soit ouvert au public pour les célébrations du centenaire de la guerre 1914-1918. Ce dossier est suivi de manière très active.

- **Musées nationaux du XXème siècle**

Frédéric MASVIEL rappelle que les musées nationaux du vingtième siècle sur la côte d'Azur correspondent au musée Fernand Léger à Biot, au musée Chagall à Nice et au musée Picasso à Vallauris. Des travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont en cours de réalisation au musée Léger. Le site a d'ailleurs été visité par le CHSCT. De plus, des travaux d'amélioration du traitement climatique de la salle 2 et une reprise des baies vitrées sont prévus pour la fin de l'année 2015. **Calendrier des réunions et visites CHSCT spécial musées pour l'année 2015 (pour information)**

Bruno SAUNIER donne la date sélectionnée initialement pour le CHSCT spécifique Cluny : le vendredi 27 mars 2015. Cependant il entend qu'une autre date doit être choisie en raison de diverses contraintes. Elle ne pourra pas être programmée le 26 mars. Une autre date sera proposée.

Alexis MANOUVRIER rappelle qu'il dispose d'un calendrier incluant une douzaine d'instances. Si la date du 27 mars ne convient pas, la réunion devra être reportée à une date. Alexis MANOUVRIER comprend les diverses contraintes mais souligne la difficulté de trouver une nouvelle date.

Kevin THIERY rappelle que, selon la réglementation, trois séances ordinaires ont été

programmées en 2015 dont celle de ce jour et celle du jeudi 4 juin 2015.

Interventions hors micro.

Bruno SAUNIER confirme la date du 27 mars pour la réunion spéciale Cluny. Les modalités pratiques de ce CHSCT seront définies ultérieurement.

Warda BALAH-CHIKHA déplore que la réunion de CHSCT du 4 juin se déroule en même temps que le Comité technique ministériel (CTM). En effet, les membres du CHSCT sont parfois convoqués en tant qu'experts au CTM.

Françoise PINSON annonce que la CGT Culture participe à un congrès les 9, 10 et 11 juin 2015. Elle souhaite donc que le CT Musée de juin soit décalé.

Kevin THIERY rappelle la tenue d'une réunion de préparation du CT prévue le 12 mars 2015. Ainsi, les problèmes de dates y seront à nouveau évoqués.

Bruno SAUNIER propose que chacun note la date du 4 juin. Elle sera modifiée si cela s'avère possible en fonction du planning des salles et des disponibilités de chacun. La troisième réunion ordinaire de CHSCT avait été programmée le vendredi 6 novembre 2015. Or il vient d'être établi que le vendredi ne convient pas. La Direction proposera une autre date, probablement le jeudi 5 novembre.

Les visites seront organisées en fonction des calendriers des différents travaux. Le 27 mars, la délégation visitera le site de Cluny. Une séance plénière se tiendra ensuite l'après-midi aux Bons Enfants. La délégation doit donc être constituée.

Françoise PINSON annonce qu'il a été défini dans des discussions antérieures que les délégations de visite doivent comprendre au moins trois personnes de la CGT.

Bruno SAUNIER note pour la CGT la présence de Nathalie RAMOS, Jean-Pierre PINSON et Pedro BOUROUH pour cette la visite. SUD sera représenté par deux personnes. Bruno SAUNIER rappelle néanmoins qu'il « *convient toutefois de ne pas missionner l'ensemble du CHSCT afin d'éviter une délégation trop importante qui nuirait au caractère opérationnel de la visite et pourrait par son caractère plus officiel et le nombre de participants limiter la qualité des échanges avec les agents* ».

Nathalie RAMOS espère justement que des échanges avec les agents seront prévus, contrairement à la dernière visite.

Alexis MANOUVRIER demande pourquoi la CGT insiste pour disposer de trois représentants plutôt que deux pour la visite.

Françoise PINSON estime que la représentativité doit être proportionnelle au nombre de sièges. La CGT occupe quatre sièges dans cette instance contre deux pour SUD.

Interventions hors micro.

Bruno SAUNIER avertit que la visite permettra de voir le bâtiment dans son état actuel et de visualiser l'emplacement du futur bâtiment d'accueil. En revanche, le futur parcours

muséographique ne sera pas encore défini.

Nathalie RAMOS rappelle que certains lieux tels que les bureaux ou les sous-sols ont volontairement été omis du programme de la dernière visite. Il ne doit pas en être de même lors de la prochaine. Les représentants du personnel ne souhaitent pas visiter uniquement les lieux concernés par Cluny 4.

Bruno SAUNIER convient d'inclure, entre autres, les bureaux, les ateliers et les espaces de documentation, au programme de la visite. Cependant, celle-ci ne doit pas durer plus d'une matinée.

Françoise PINSON allègue que l'administration a décidé elle-même d'organiser la réunion l'après-midi.

Bruno SAUNIER considère que seuls les sujets relatifs au nouveau bâtiment d'accueil pourront être abordés lors de la réunion de l'après-midi.

Nathalie RAMOS souhaite également visiter le parcours muséographique.

Françoise PINSON souhaiterait que la visite soit organisée sur une journée complète et la réunion plénière ultérieurement sur une demi-journée.

Alexis MANOUVRIER comprend que les représentants du personnel souhaitent effectuer une visite de Cluny ciblée sur les conditions de vie au travail au delà de la problématique des travaux.

Bruno SAUNIER demande s'il est préférable d'organiser la visite sur une journée puis une réunion sur la base du compte rendu ou d'enchaîner la visite et la réunion dans la même journée.

Alexis MANOUVRIER ajoute que, pour aborder le sujet dans son exhaustivité, comme le souhaitent les représentants du personnel, beaucoup de temps sera nécessaire.

Françoise PINSON propose que la visite soit organisée le 25 ou le 26 mars et que le CHSCT se tienne le 27 mars 2015.

Bruno SAUNIER indique qu'il ne sera pas disponible le 25 et le 26 mars.

Les travaux de Cluny comprennent deux phases. La première concerne le bâtiment d'accueil. Pour des raisons économiques, le calendrier d'élaboration du projet et des travaux ne peut être retardé. La deuxième phase, concernant le parcours muséographique, débutera ultérieurement. L'administration ne dispose d'aucune visibilité sur cette phase puisque le programmiste n'a pas encore été choisi. Ainsi, Bruno SAUNIER propose une visite de Cluny le matin du 27 mars pour discuter du bâtiment d'accueil et de ses impacts directs sur les autres espaces. L'après-midi, une réunion sera organisée pour discuter de ces travaux. Ensuite, une deuxième visite pourra être prévue à l'automne, une fois que la deuxième phase du projet sera plus avancée. Ainsi, la discussion pourra s'appuyer sur des éléments tangibles et réels, bien que les conséquences du réaménagement du parcours muséographique ne soient pas encore toutes connues.

Warda BALAH-CHIKHA demande si, à l'automne, l'étude de la programmation n'aura pas déjà été réalisée.

Bruno SAUNIER répond par la négative.

Cécile RANVIER indique que des salles fermeront dès la fin des vacances d'été, notamment la future salle d'entrée, pour des travaux d'isolation. Les œuvres seront donc déménagées avant l'automne.

Bruno SAUNIER souligne que ces opérations sont liées aux travaux du bâtiment d'accueil et non au futur parcours muséographique.

Cécile RANVIER signale que la visite du CHSCT autour du parcours muséographique restera incomplète puisque des salles seront fermées à l'automne.

Nathalie RAMOS ne souhaite pas que les conditions de travail actuelles soient oubliées.

Cécile RANVIER invite l'administration à se rapprocher de la Direction du musée de Cluny. Des agents de la médiation culturelle ont appris la fermeture de certaines salles au cours de la préparation de visites particulières. Le planning de fermeture des salles reste peu clair.

Bruno SAUNIER suggère d'effectuer la deuxième visite du musée de Cluny en juin plutôt qu'à l'automne.

Pedro BOUROUH propose de fixer une date de deuxième visite lors de la réunion du 27 mars. Elle sera proche ou éloignée dans le temps de la première visite selon les besoins estimés.

Bruno SAUNIER résume ce qui a été décidé. La délégation formée se rendra au musée de Cluny le matin du 27 mars afin de se rendre compte des futurs travaux du bâtiment d'accueil et de leurs conséquences diverses sur les fermetures des salles, sur l'atelier de photographie et sur la régie. L'après-midi, le CHSCT se réunira en séance plénière. Durant cette séance, un point sera effectué sur la seconde visite à programmer au mois de juin.

Nathalie RAMOS souhaite que le parcours de visite actuel soit inclus dans le programme de la première visite.

Bruno SAUNIER propose de ne visiter que les salles qui seront ensuite fermées. Le reste du parcours muséographique sera étudié lors de la visite du mois de juin.

Nathalie RAMOS demande que l'administration prenne contact avec la Direction du musée pour obtenir des précisions sur les salles qui seront fermées.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que la visite commence à 9 heures sans faute.

Bruno SAUNIER propose que le CHSCT organise également une visite à Ecoen.

Françoise PINSON affirme que les représentants du personnel souhaitaient également

effectuer une telle visite.

Warda BALAH-CHIKHA ajoute qu'une visite de l'île d'Aix est demandée depuis déjà deux ans.

Par ailleurs, il n'existe aucune limite concernant le nombre de visites ou de séances de CHSCT dans l'année.

Bruno SAUNIER admet la nécessité d'une visite à l'île d'Aix. En revanche, il trouve préférable d'attendre de disposer d'un programme plus clair pour planifier cette visite. Elle pourrait donc avoir lieu en fin d'année 2015 ou début d'année 2016.

Warda BALAH-CHIKHA demande si une date a été définie pour la visite d'Ecouen.

Françoise PINSON propose de l'organiser en mai ou en juin.

Bruno SAUNIER indique que l'administration proposera des dates de visites une fois que celles des réunions de CHSCT seront confirmées. Il estime préférable d'effectuer la visite d'Ecouen en septembre.

Françoise PINSON aimerait visiter Ecouen à la fin du printemps ou au début de l'été et l'île d'Aix à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Alexis MANOUVRIER rappelle que la mission dialogue social ne dispose pas d'une pléthore d'agents et que le calendrier des instances prévues pour le mois de juin est déjà conséquent. La préparation de toutes ces réunions représente une charge de travail importante.

Interventions hors micro.

Alexis MANOUVRIER indique que cette prise de dates – le 27 ou 28 mai pour la visite du musée de la Renaissance à Ecouen, et septembre 2015 pour la visite du site de l'île d'Aix du SCN Malmaison – demeure hypothétique, sous réserve de la faisabilité de l'opération. A ce stade, la priorité reste Cluny.

Interventions hors micro suivi de quelques « blanc ».

Kevin THIERY rappelle également que les dates de CHSCT sont déterminées en fonction des disponibilités des Présidents de CT.

Pedro BOUROUH demande des réponses à ses questions posées plus tôt.

Alexis MANOUVRIER rappelle qu'un compte rendu de la visite de la délégation du CHSCT du 10 avril 2014 avait été rédigé. Il a été envoyé aux membres du CHSCT le 30 juin 2014. Il listait un certain nombre de points. Une rencontre avec les agents et leur Direction a permis d'obtenir un retour sur certaines demandes. Lors du dernier CHSCT, il avait été décidé que certains points seraient abordés lors de la conférence budgétaire. Lors de cette dernière, la dimension climat social a, entre autres points, été évoquée. La conclusion était de faire une visite pour faire un focus sur certains éléments, afin ensuite

de pouvoir les chiffrer. Actuellement, la phase de pré-notification des crédits est en cours. Certains points ont été estimés financièrement et d'autres le seront dans le courant de l'année 2015.

Bruno SAUNIER clôt la séance. Les membres de la délégation de visite se retrouveront le 27 mars à 9 heures au musée de Cluny.

La séance est levée.

Bruno SAUNIER

Président du CHSCT



Pedro BOUROUH

Secrétaire du CHSCT

